

BILAN



SCOP AISNE



INTRODUCTION	3
I) Le territoire axonais, état des lieux	4
A. Organisation territoriale et démographie	4
B. L'accès aux services publics	5
❖ Les espaces France Service	5
❖ Les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS)	7
C. Développement des territoires	7
❖ Le programme Petites Villes de Demain	7
❖ Le programme Villages d'avenir	8
D. Une population vieillissante	10
E. Démographie à l'horizon 2050	10
F. Contexte économique et emploi dans l'Aisne	12
❖ Tableaux de bord	12
❖ Chômage, revenus et pauvreté en Hauts-de-France	13
G. Indicateurs sociaux	14
❖ Illettrisme	14
❖ Mortalité prématurée	16
❖ Réussite scolaire	17
H. Accessibilité	18
I. Environnement	22
❖ Qualité de l'air	22
❖ Lutte contre les perturbateurs endocriniens	22
❖ Espaces Naturels Sensibles	22
II) Le Département, acteur du territoire	24
A. Politique en faveur des personnes âgées et en situation handicap	24
❖ Personnes en situation de handicap	24
❖ Personnes âgées	26
❖ Le dispositif d'accueil familial	27
B. Politique d'insertion et de lutte contre la pauvreté	28
C. Politique enfance famille	31
❖ Evolution de l'activité ASE (Aide Sociale à l'Enfance)	31
❖ Les bénéficiaires de l'ASE en 2022	32
❖ Etablissements relevant de l'ASE	32
D. Politique action sociale de proximité	33
❖ Présentation	33
❖ Finalité	33
E. Politique Sport	34

❖ Syndicat Mixte de l'Ailette et de la Bièvre.....	34
❖ Label Terre de Jeux.....	34
F. Politique Culture.....	36
❖ Bibliothèque départementale de l'Aisne (BDA)	36
❖ Activité des 114 bibliothèques adhérentes à la BDA :	37
❖ Archives départementales	38
❖ Archéologie.....	39
❖ Soutien à la culture (commémorations).....	40
H. Politique jeunesse.....	41
G. Politique tourisme	42
❖ Le parc d'hébergement dans l'Aisne (état au 31/12/2022).....	43
❖ Les atouts du territoire.....	44
H. Politique citoyenneté et vie associative.....	48
I. Politique habitat/logement.....	49
❖ Données budgétaires	49
❖ Panorama du secteur de la construction	50
❖ Evolution des demandes au titre du FSL (Fonds Solidarité pour le Logement)	50
❖ Faits marquants.....	51
J. Politique Environnement et développement durable.....	52
❖ Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)	52
❖ Subventions allouées en matière d'environnement.....	52
❖ Collèges engagés en circuit court	53
❖ Géodomia, centre de ressources environnementales	54
K. Politique éducation, collèges.....	55
❖ La lutte contre le gaspillage alimentaire	55
L. Politique routes mobilités transport.....	56
M. Numérique	57
❖ Le Département est moteur en matière d'e-éducation	57
❖ L'Aisne : un territoire particulièrement fragile en matière d'inclusion numérique.	58
N. Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches de l'Aisne (LDAR).....	60
O. Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne (ADICA).....	60
P. Solidarités territoriales.....	60
❖ Aisne Partenariat Investissement (API).....	60
❖ Aisne Partenariat Voirie (APV)	62
❖ Affaires européennes	62
❖ Plan Santé.....	63

INTRODUCTION

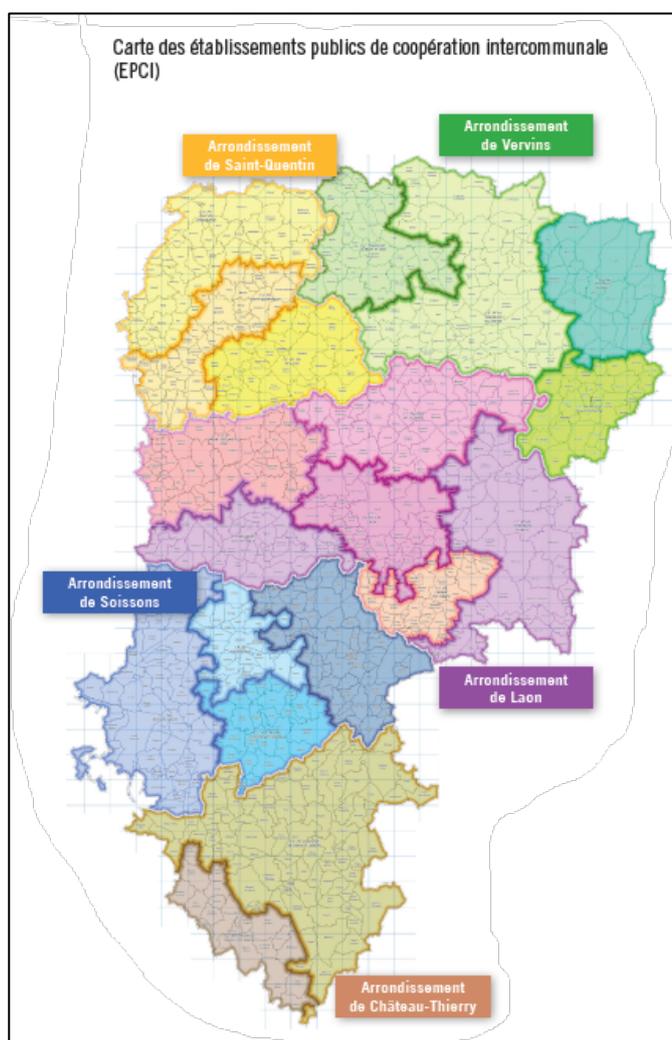
Le Scop'Aisne présente l'ensemble des statistiques du territoire axonais (données démographiques et sociales, emploi et économie, éducation, aménagement du territoire, etc.) corrélées avec des données budgétaires concernant la mise en œuvre des compétences du Département de l'Aisne.

Certaines données (notamment issues de l'INSEE) présentes au sein de cette édition n'ont pas évolué par rapport à la précédente édition du Scop'Aisne en raison d'une absence d'actualisation.

A noter que le contexte particulier créé par la pandémie COVID continue d'avoir des impacts sur certains éléments développés au sein du présent document, même s'ils sont moindres par rapport aux années précédentes.

I) Le territoire axonais, état des lieux

A. Organisation territoriale et démographie



Au 01/01/2023 (source Comersis.fr)

21 cantons

5 arrondissements

798 communes dont :

- ❖ 1 000 à 5 000 habitants : 88
- ❖ 5 000 à 10 000 habitants : 3
- ❖ Plus de 10 000 habitants : 7

217 groupements communaux dans l'Aisne dont :

- 5 Communautés d'Agglomération (CA)
- 14 Communautés de Communes (CC)
- 3 Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

PETR – UCCSA (Union des CC du Sud de l'Aisne)

PETR du Pays de Thiérache

PETR du Soissonnais et du Valois

- 9 Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)
- 151 Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)
- 27 Syndicats mixtes fermés (SMF)
- 8 Syndicats mixtes ouverts (SMO)

529 374 habitants (au 01/01/2020, dernières données en date)

71 habitants/km² (densité)

7 411 km² (superficie)

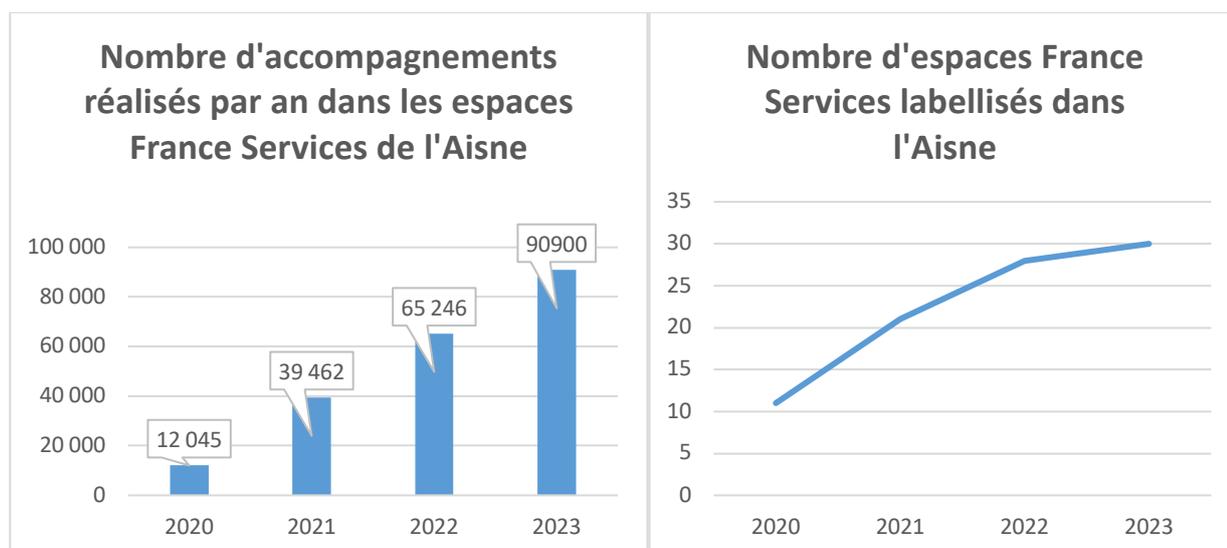
B. L'accès aux services publics

❖ Les espaces France Service

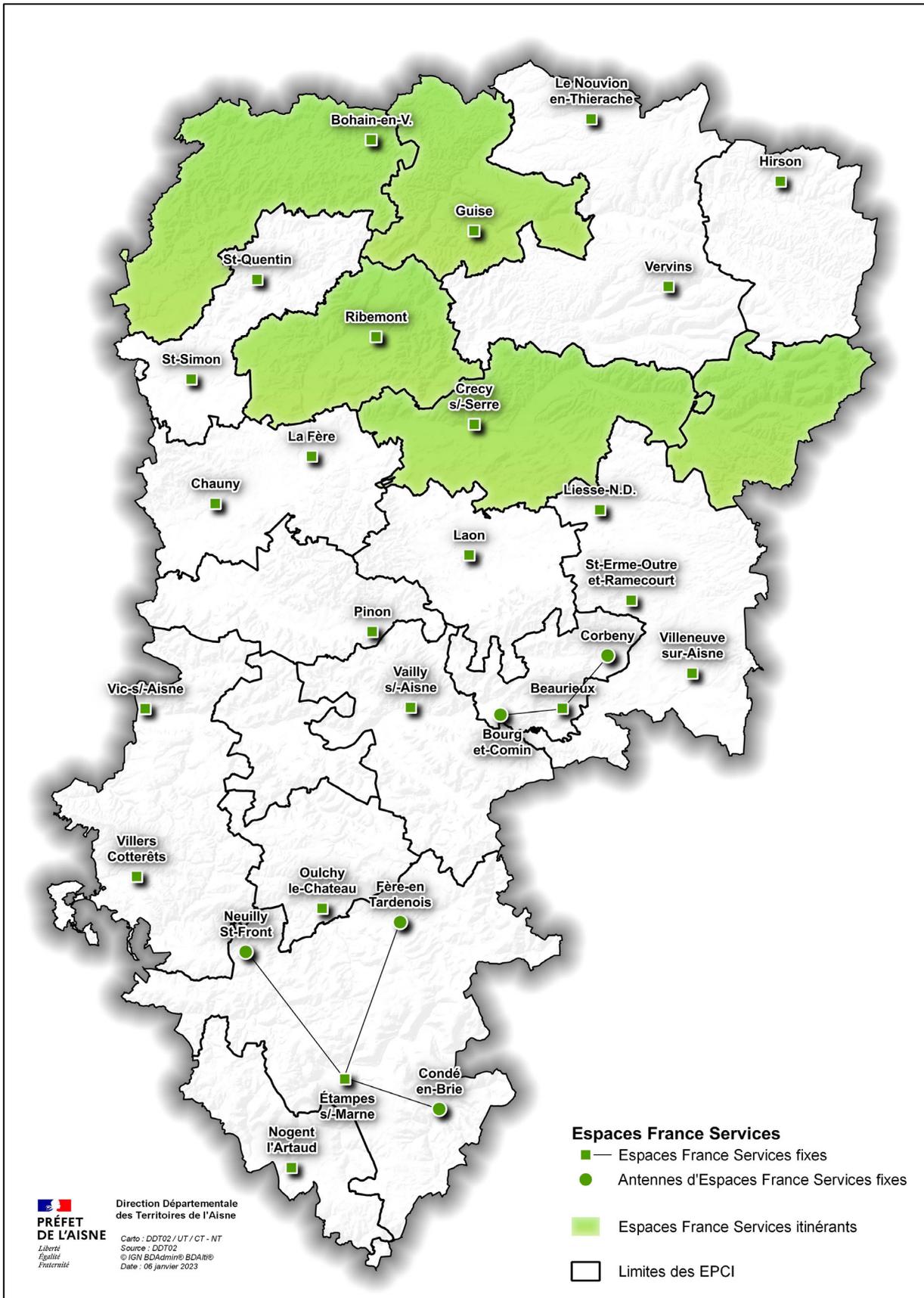
Les Maisons de Services Au Public (MSAP) ont été remplacées par les « **Espaces France Service** » proposant une qualité d'accueil renforcée et garantie de services au sein d'un guichet unique (Caisses d'Allocations Familiales, Pôle Emploi, Direction Générale des Finances Publiques, Mutualité Sociale Agricole etc.).

Le développement du réseau des Espaces France Service s'inscrit de manière cohérente avec le **schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, élaboré conjointement par l'État et le Conseil départemental de l'Aisne. Il est constaté un développement croissant des **Espaces France Service** dont notamment certains espaces dits « itinérants ».

Au 31 décembre 2023, **30** Espaces France Services (25 fixes et 5 itinérantes) sont labellisés dans l'Aisne. En 2023, plus de 90 900 demandes ont été traitées dans ces structures. Les principaux opérateurs sollicités sont la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (27,06%), la Direction Générale des Finances Publiques (25,71%), et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (15,15%). Ces espaces affichent par ailleurs un taux de finalisation des démarches de **89,10%** (en augmentation de 5 points par rapport à 2022).



Carte des Espaces France Services dans l'Aisne au 1^{er} janvier 2023



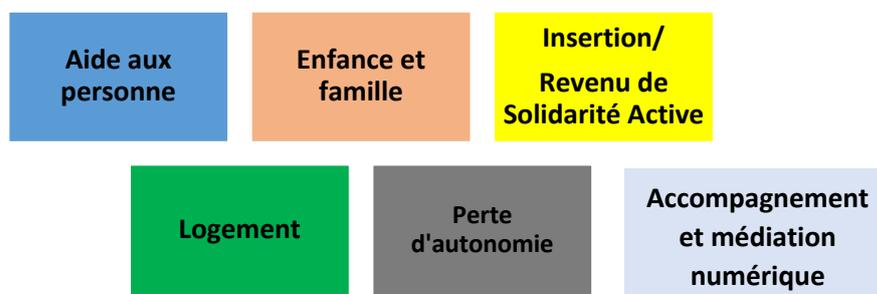
❖ Les Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS)

Services de proximité du Département, les 6 UTAS accueillent et accompagnent toute personne résidant sur le territoire de compétence, dans le cadre des politiques d'action sociale définies par la loi ou décidées par l'Assemblée Départementale.

Les 6 sites sont les suivants :

- Château-Thierry ;
- La Fère ;
- Laon ;
- Saint-Quentin ;
- Soissons ;
- Thiérache : site de Guise ;
- Thiérache : site de Hirson.

Domaines d'interventions :



Des équipes dédiées au service de la population : Assistants sociaux, éducateurs spécialisés, chargés d'insertion, médecins, psychologues, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, personnels administratifs...

C. Développement des territoires

❖ Le programme Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain (PVD), lancé en octobre 2020, est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants présentant des signes de vulnérabilité.

Doté de 3 milliards d'euros sur une durée de 6 ans (2020-2026), ce programme est l'une des principales actions de l'agenda rural et l'un des instruments au service du Plan de relance.

Dans l'Aisne, **25 villes** (représentant 15 sites) sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée :

Carte des communes lauréates du programme Petites Villes de Demain



Source : ANCT 2020, IGN 2020, 17/12/2020

L'appui de l'État se traduit notamment par un soutien à l'ingénierie et une priorisation dans les financements sur la base de conventions signées avec l'État et d'autres partenaires dont notamment le Département (aux côtés de la Banque des Territoires), des chambres consulaires, de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) etc.

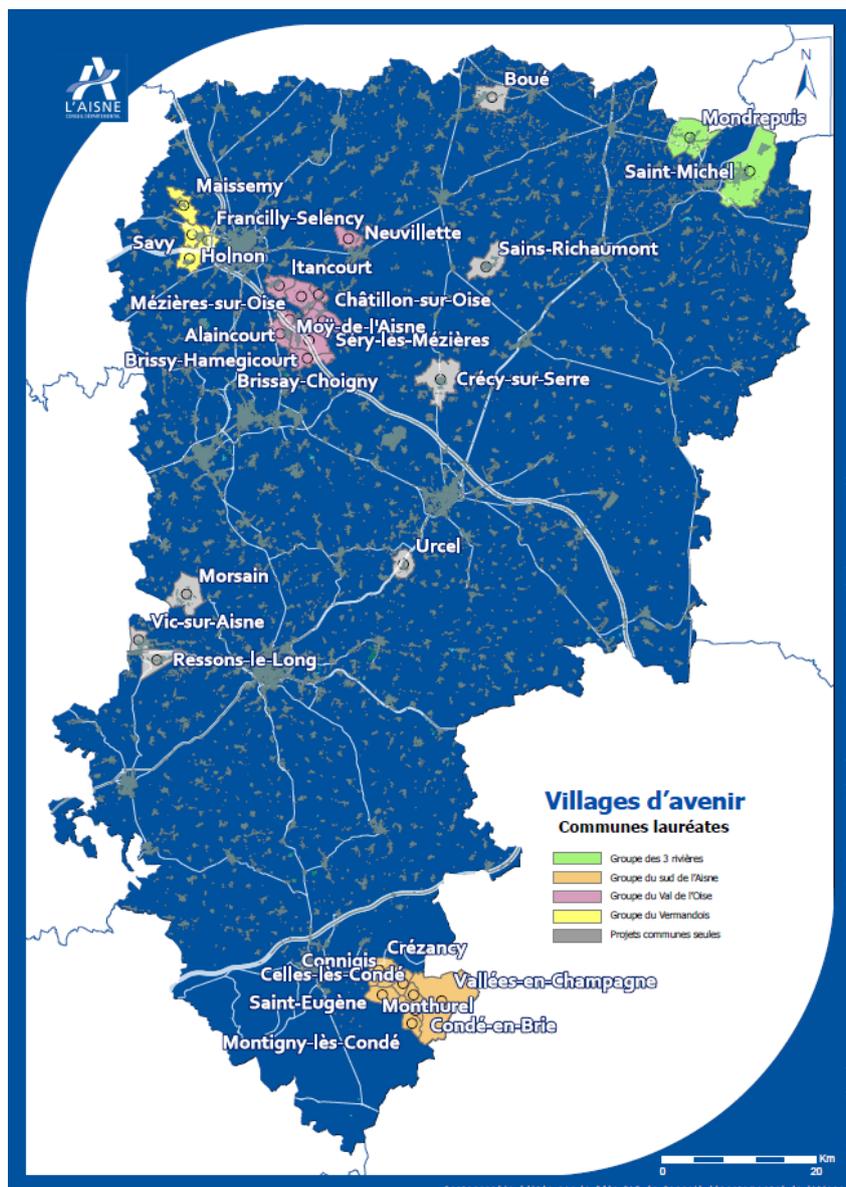
❖ *Le programme Villages d'avenir*

Annoncé le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, le programme Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

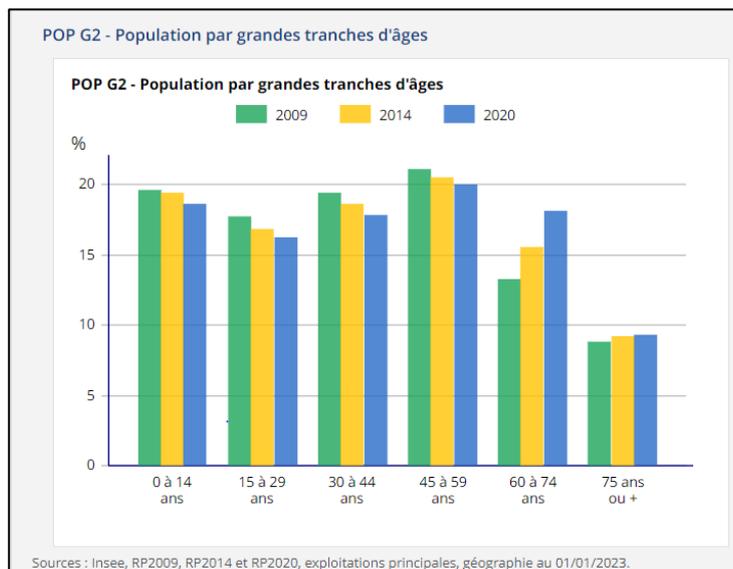
A l'image du programme Petites Villes de Demain, les communes lauréates pourront ainsi bénéficier d'un soutien en ingénierie et être orientées vers les dispositifs d'aides existants de l'État ou d'autres partenaires financeurs. Dans l'Aisne, **30 communes** sont bénéficiaires de ce nouveau programme.

D'autres communes axonaises pourraient être sélectionnées lors d'une prochaine vague, au regard de l'avancement de leurs projets.

Carte des communes lauréates du programme Villages d'avenir (décembre 2023)



D. Une population vieillissante



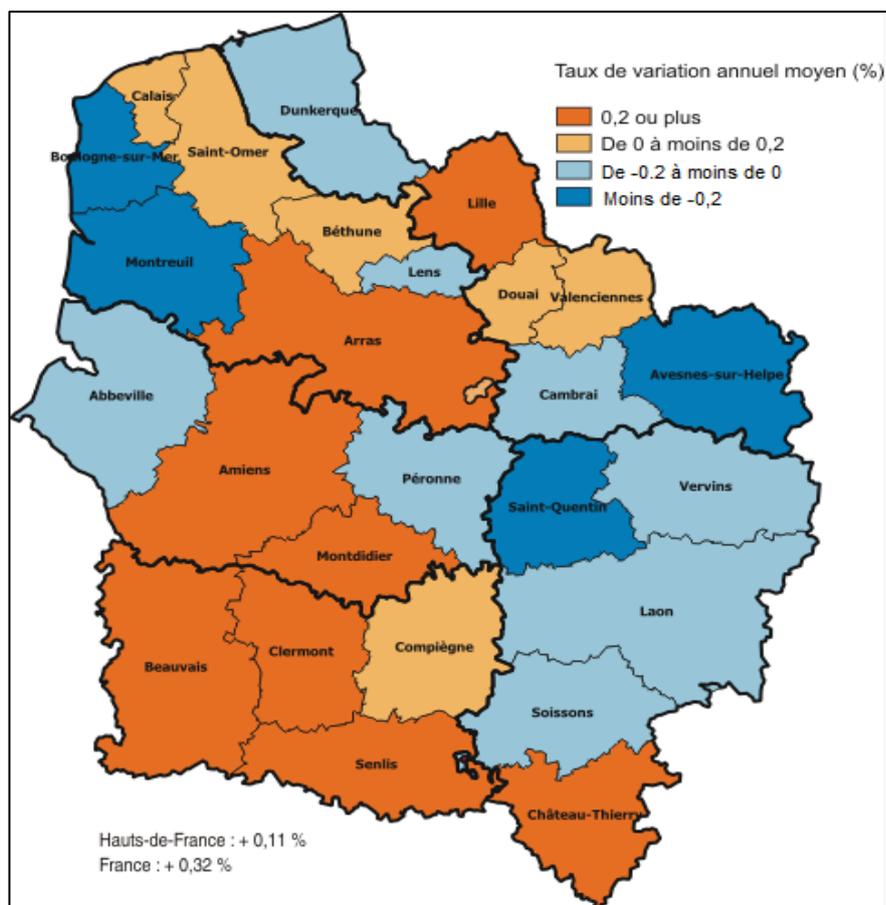
Entre 2009 et 2020, il est constaté, sur le territoire, une **diminution progressive de la part des populations âgées de 0 à 59 ans** et une **augmentation** des « 60-plus de 75 ans » avec notamment les « 60-74 ans » qui enregistrent une hausse d'environ 5 points en 2019.

E. Démographie à l'horizon 2050

Si les tendances démographiques récentes se poursuivent, d'ici 2050, **la population de l'Aisne diminuerait de 20 000 habitants par rapport à 2013 pour s'établir à 519 000 habitants**. Ainsi, il serait constaté une diminution de la population dans l'ensemble des arrondissements axonais, à l'exception de celui de Château-Thierry qui connaîtrait un phénomène de croissance démographique (bénéficiant d'une certaine attractivité en raison de sa proximité avec la région Île-de-France).

Le **solde migratoire négatif** du département de l'Aisne contribuerait en majeure partie à la baisse de la population axonaise.

En outre, le phénomène de **vieillesse de la population** serait particulièrement plus prononcé sur le territoire : **28,4%** de la population axonaise aurait ainsi 65 ans ou plus en 2050, soit plus d'un habitant sur quatre. Ce phénomène concernerait plus particulièrement les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons.



Source : Insee, Omphale 2017, Scénario central.

F. Contexte économique et emploi dans l'Aisne

❖ Tableaux de bord

Emplois salariés (en milliers)				Variations (en %)	
	3 ^e trim. 2022	2e trim. 2023	3e trim. 2023	Trimestrielle	Annuelle
Aisne	160,1	159,6	159,2	-0,2	-0,6
Hauts-de-France	2 137,7	2 134	2 131,6	-0,1	-0,3
Emplois intérimaires (en milliers)				Variations (en %)	
	3 ^e trim. 2022	2e trim. 2023	3e trim. 2023	Trimestrielle	Annuelle
Aisne	5,7	5,3	5,1	-5,2	-11
Hauts-de-France	71	68,4	66,6	-2,7	-6,2
Taux de chômage en %				Variations (en %)	
	3 ^e trim. 2022	2e trim. 2023	3e trim. 2023	Trimestrielle	Annuelle
Aisne	10,3	10,3	10,6	0,3	0,3
Hauts-de-France	8,7	8,9	9,2	0,3	0,5
Demandeurs d'emploi (A-B-C)				Variations (en %)	
	3 ^e trim. 2022	2 ^e trim. 2023	3 ^e trim. 2023	Trimestrielle	Annuelle
Aisne	50 310	49 170	48 620	-1,1	-3,4
Hauts-de-France	516 450	510 070	511 880	0,4	-0,9
Nombre de créations d'entreprises sur 1 an				Glissement sur cumul annuel (en %)	
	Jun 2022	Mars 2023	Jun 2023	Sur un trimestre	Sur une année
Aisne	4 310	4 450	4 480	0,7	3,8
Hauts-de-France	64 920	64 340	64 150	-0,3	-1,2
Nombre de défaillances d'entreprises sur 1 an					
	2 ^e trim 2022	1 ^{er} trim 2023	2 ^e trim. 2023		
Aisne	320	360	280	-23,3	-12,7
Hauts-de-France	2 790	3 860	4 000	3,5	43,3

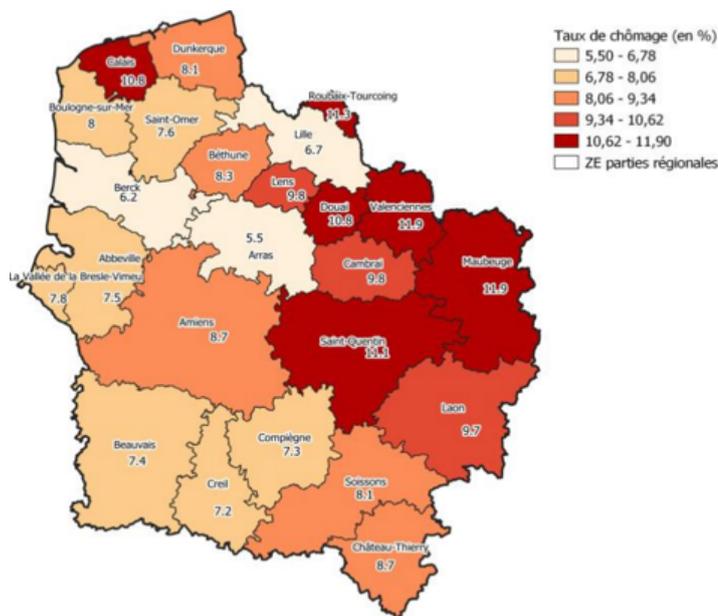
Source : tableau de bord de la conjoncture : Hauts-de-France INSEE 20 décembre 2023

Emploi – Chômage au sens du recensement	Département : Aisne (02)	Arrondissement : Château-Thierry (021)	Arrondissement : Laon (022)	Arrondissement : Saint-Quentin (023)	Arrondissement : Soissons (024)	Arrondissement : Vervins (025)	Région : Hauts-de-France (32)
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2020	170 289	21 105	48 511	44 634	33 928	22 111	2 147 592
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2020, en %	88,2	84,9	89,3	89,9	88,6	84,7	89,7
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2014 et 2020, en %	-0,6	-0,6	-1,0	-0,3	-0,4	-0,6	0,2
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2020	72,6	75,5	72,5	70,9	73,8	71,1	71,9

L'arrondissement de Saint-Quentin constitue le territoire au sein duquel le taux d'activité des 15-64 ans est le plus faible (cinq points de moins environ par rapport à l'arrondissement de Château-Thierry). Ce taux d'activité reste néanmoins proche du taux d'activité à l'échelle des Hauts-de-France.

❖ *Chômage, revenus et pauvreté en Hauts-de-France*

Les taux de chômage localisés au 1^{er} trimestre 2023 dans les Hauts-de-France



Revenus et pauvreté en 2020

Revenus	Département : Aisne (02)	Arrondissement : Château-Thierry (021)	Arrondissement : Laon (022)	Arrondissement : Saint-Quentin (023)	Arrondissement : Soissons (024)	Arrondissement : Vervins (025)	Région : Hauts-de-France (32)
Nombre de ménages fiscaux en 2020	225 198	29 253	65 840	55 089	45 572	29 444	2 480 696
Part des ménages fiscaux imposés en 2020, en %	42,2	48,6	41,8	41,2	44,4	35,5	45,0
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020, en euros	20 300	21 500	20 260	19 960	20 890	18 900	20 820
Taux de pauvreté en 2020, en %	18,0	14,0	17,8	19,9	16,2	22,1	17,2
Avertissement : Pour des raisons de secret statistique, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. A cause de l'absence de données de certains DOM, le niveau France n'est pas disponible (voir les données niveau France métropolitaine).							
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023							

Le taux de pauvreté correspond à la proportion des individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Il est fixé à 60 % du niveau de vie médian de la population et correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Dans l'Aisne, le **taux de pauvreté** était de **18%** en **2020**, soit **0,8 point au-dessus** des Hauts-de-France (**soit un recul de 0,2 par rapport à 2019**).

G. Indicateurs sociaux

❖ Illettrisme

Le phénomène d'illettrisme concerne des individus qui, après scolarisation, n'ont pas pu acquérir une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture, du calcul et des compétences pour être suffisamment autonomes dans leurs vies courantes (à la différence au phénomène d'analphabétisme faisant référence à l'état d'un ou de plusieurs individus n'ayant pas appris à lire, écrire et compter).

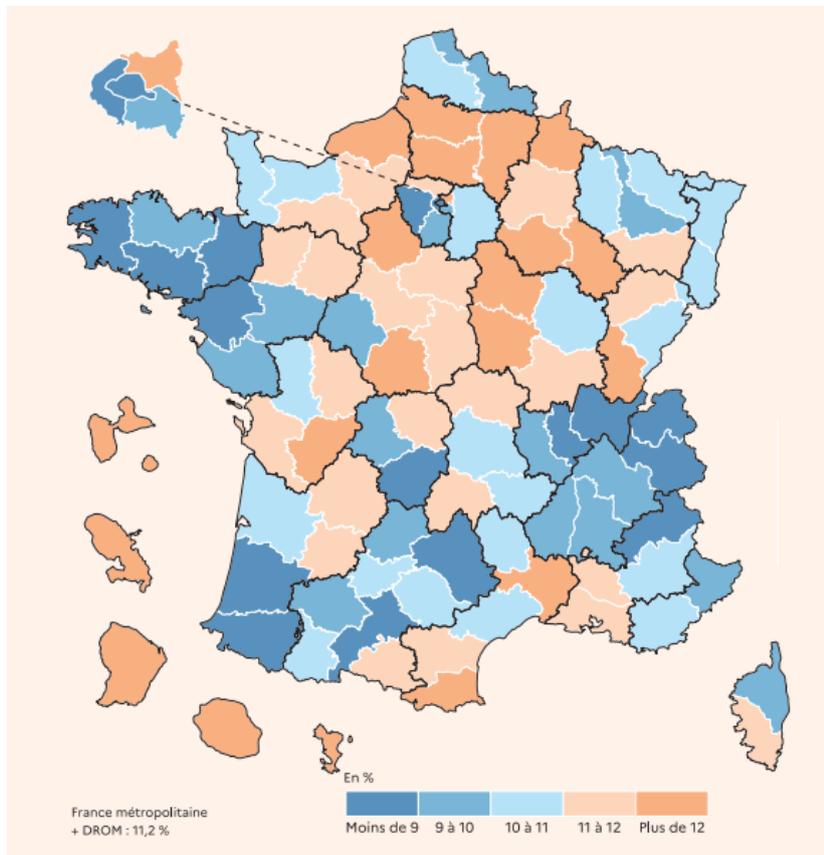
Le **taux d'illettrisme** picard des 18-65 ans en 2020 est nettement au-dessus de la moyenne nationale : **11 %**, **soit 4 points de plus que le taux métropolitain (7%)**. L'Aisne se place dans les départements de France où l'illettrisme est le plus élevé avec un taux de **13%**.

La situation est également alarmante pour les **jeunes participants à la journée défense et citoyenneté** puisqu'ils sont 15,7% (soit une hausse de 3 points depuis 2020 – résultats à nuancer en raison de la crise sanitaire) en difficulté de lecture (constat Journées Défense Citoyenneté), contre 12,3% en Région Hauts-de-France et 11,2 % en France métropolitaine et DROM (données Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance). Les départements du Nord de la France ou entourant l'Île-de-France sont les plus touchés par ces difficultés en lecture.

Une part de la population est également exclue, de ce fait, de l'utilisation des outils numériques. **La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière que l'illectronisme est venu parfois s'ajouter à l'illettrisme** (cf. paragraphe « l'Aisne, un territoire particulièrement fragile en matière d'inclusion numérique »).

A l'occasion de la 10e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI), qui s'est tenue en septembre 2023, la création de l'Observatoire national de l'illettrisme et de l'illectronisme a été annoncée. L'un des principaux objectifs de cet observatoire sera de produire annuellement des statistiques sur l'illettrisme et l'illectronisme.

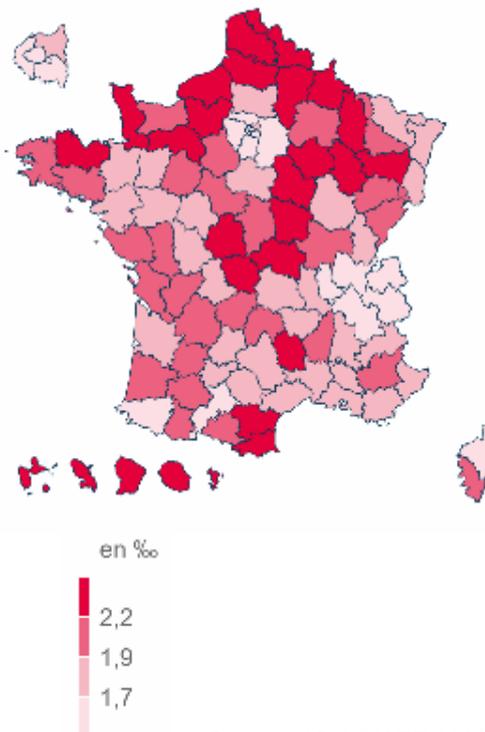
Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture par département (JDC 2022)



Champ : France métropolitaine + DROM.
Source : DEPP, DSNJ-ministère des Armées.

Ref. : Note d'Information, n° 23.22. DEPP

❖ Mortalité prématurée

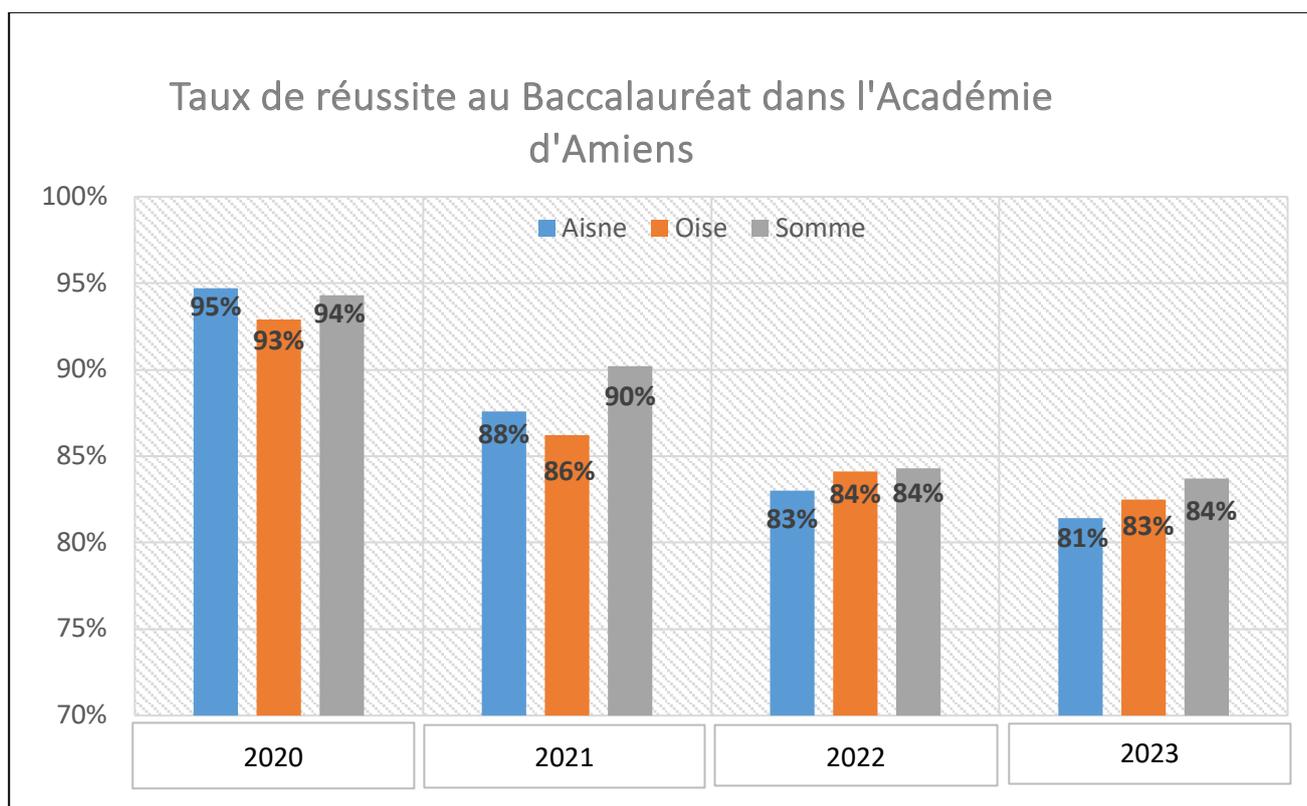
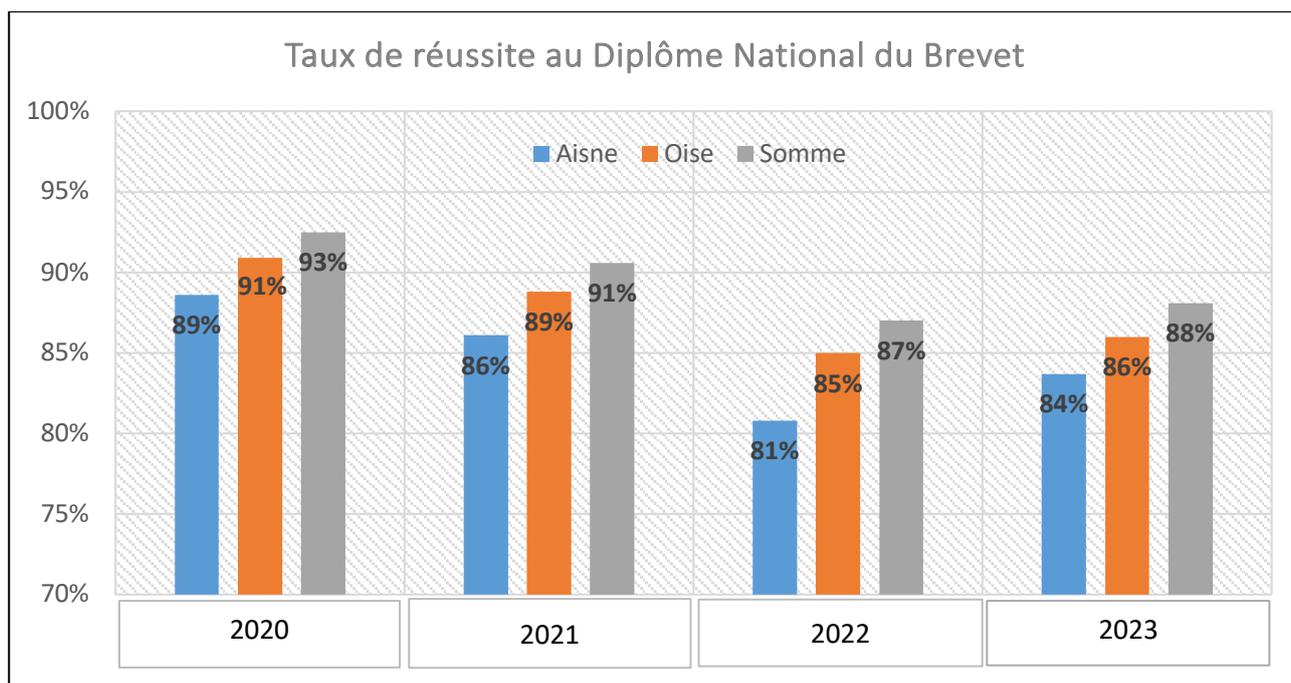


Source : IGN-INSEE 2022

Source : INSEE Taux de mortalité standardisée – 0-64 ans (prématurée) – données 2022

L'Aisne connaît un **taux de mortalité prématurée** (avant 65 ans) **très élevé** de l'ordre de 2,5 ‰ en 2022. Si ce taux est similaire en Région Hauts-de-France, le taux de mortalité prématurée au niveau national est quant à lui de 1,8 pour l'année 2022.

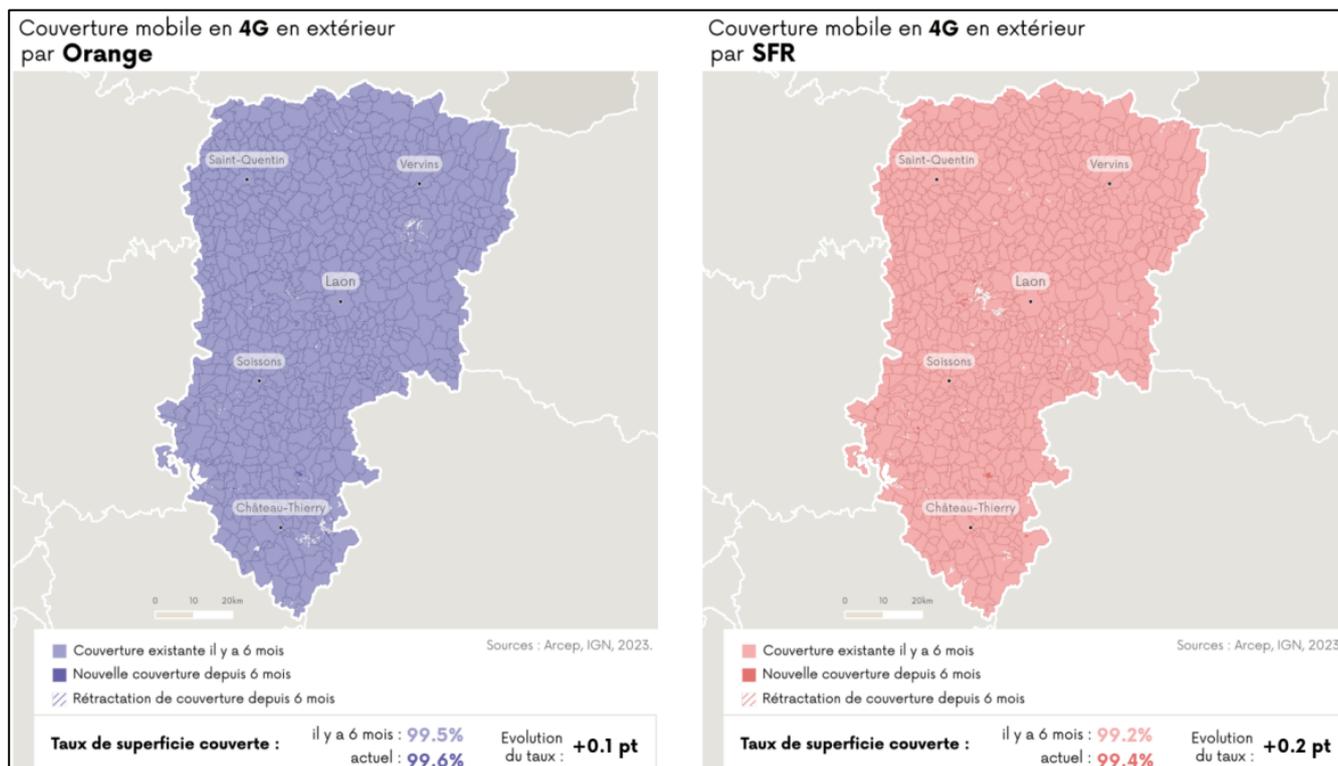
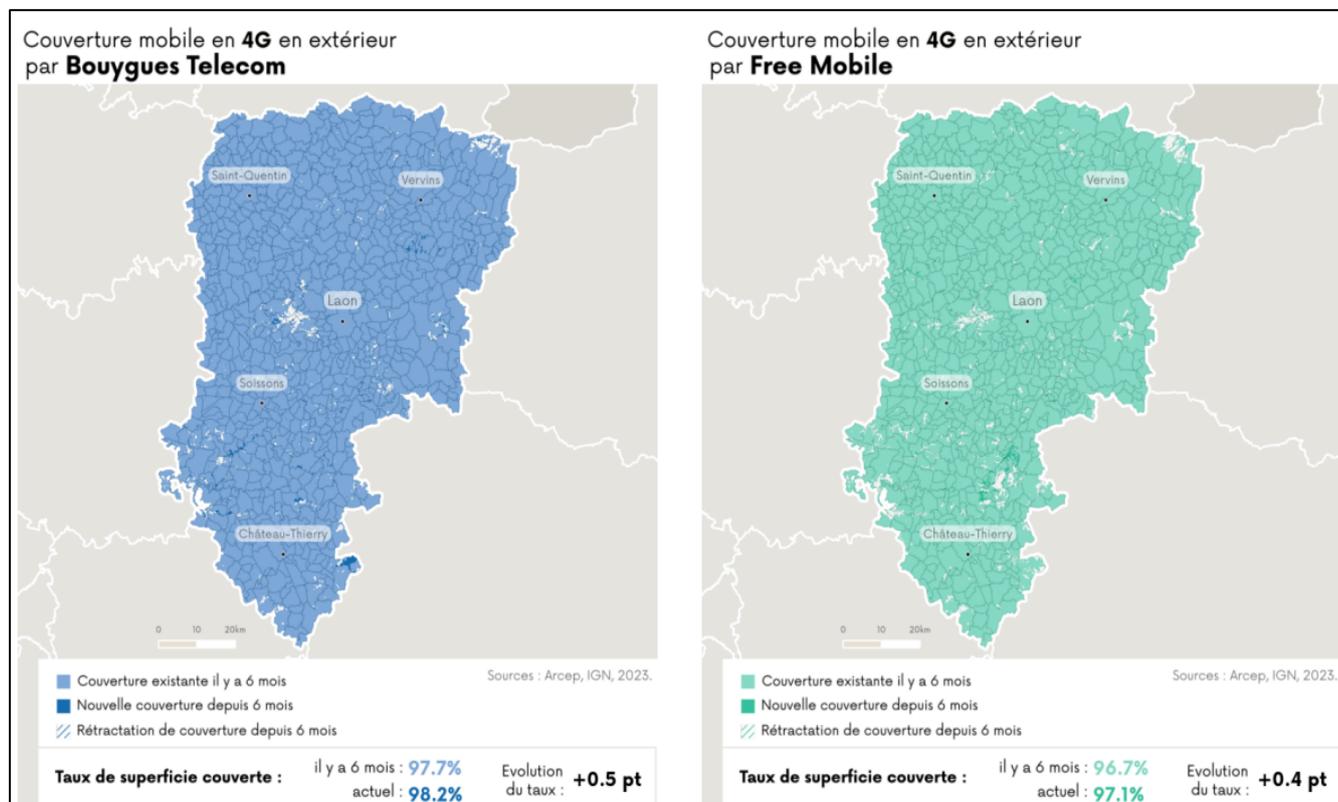
Il est noté, toutefois, une diminution de ce taux au cours des 20 dernières années.



H. Accessibilité

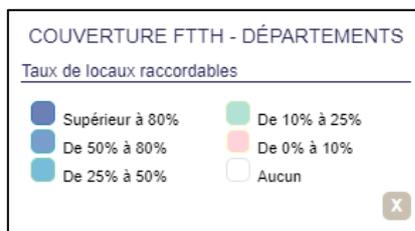
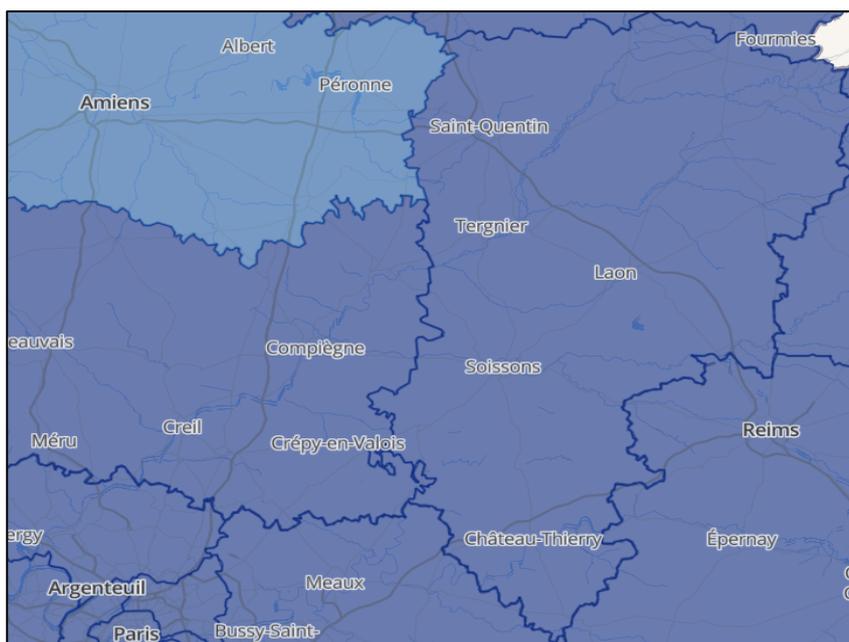
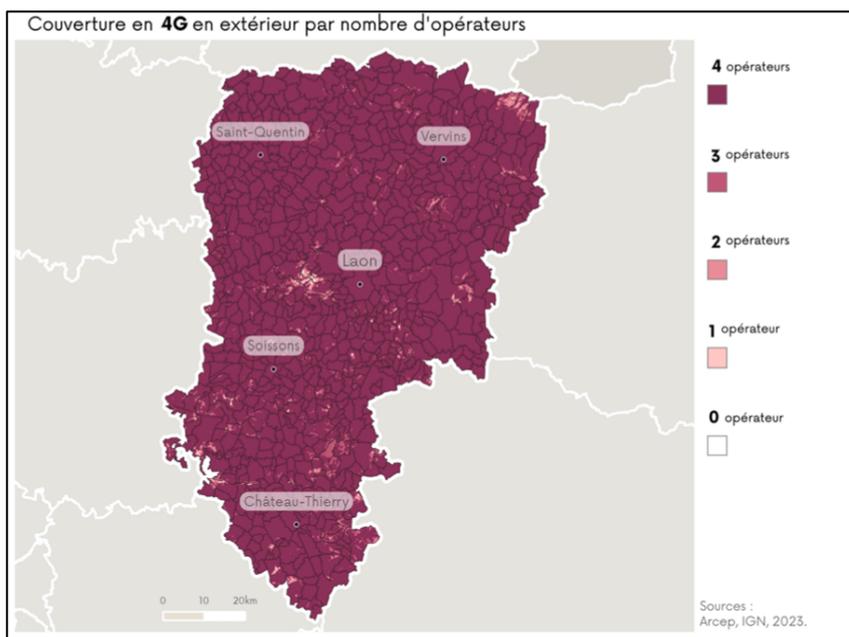
❖ Accès à la téléphonie mobile

Taux de couverture téléphonie mobile par opérateur en 2023



❖ Accès au très haut débit

Surface couverte en 4G selon le nombre d'opérateurs



DONNÉES DU T2 2023

Dernière maj : 30 octobre 2023

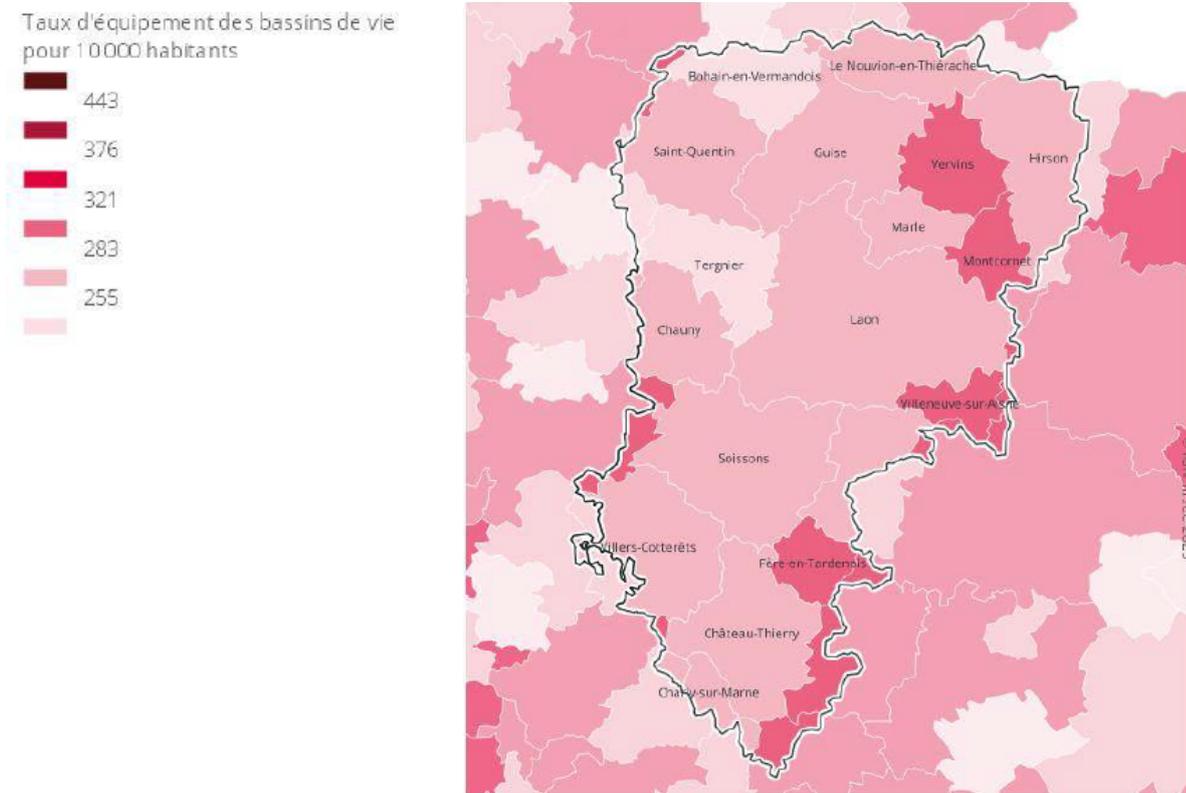
Données au 30 juin 2023

Source : cartefibre.arcep.fr, octobre 2023

En 2023, 757 communes à desservir en fibre optique ont été mises en service (représentant 213 486 prises) et 80 communes ont été concernées par de la montée en débit.

❖ Accès au travail et aux équipements de services

Taux d'équipements à l'échelle des bassins de vie dans l'Aisne



Source : Insee, recensement de la population 2020, BPE 2021

N.B : Un équipement correspond à un commerce ou un service à la population, public ou privé, recensé dans la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE.

Il est à noter que le département de l'Aisne compte 14 030 équipements et services à la population, soit 265 équipements pour 10 000 habitants (contre 271 en région et 336 en France métropolitaine).

Distance domicile-travail, accès aux équipements de services

Il est constaté par l'INSEE en 2018, un temps de trajet médian aux heures pleines de **13 minutes** dans l'Aisne. Ce qui démontre une accessibilité facilitée des bassins d'emploi. Cependant, pour **29%** des couples biactifs résidant dans l'Aisne (couple dans lequel les deux adultes travaillent et perçoivent un salaire), la distance du lieu de travail excède 30 kilomètres (donnée issue d'un rapport paru en janvier 2023 sur la distance domicile-travail pour les couples biactifs).

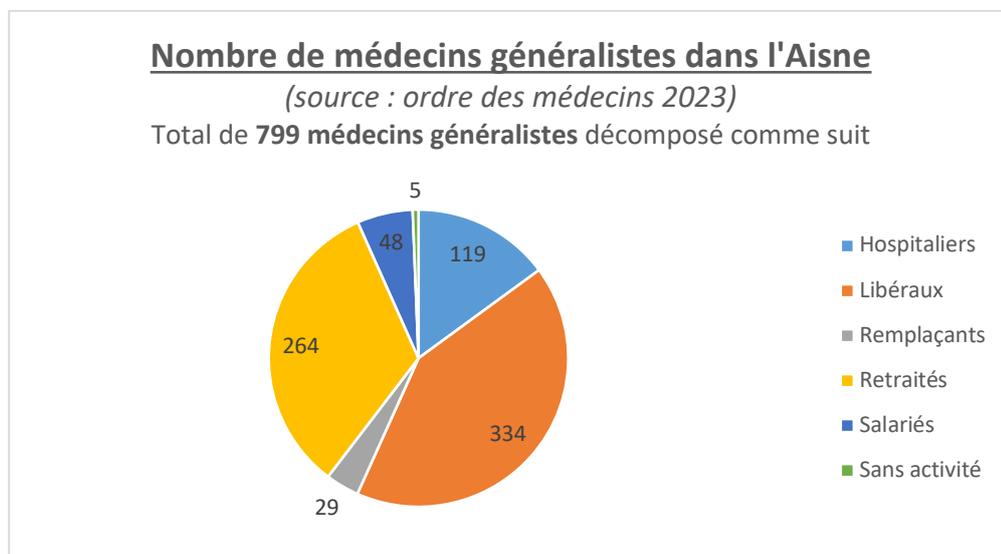
Part de la population éloignée des équipements de services

Indicateurs (en %)	Aisne	France métropolitaine
Équipements de proximité (plus de 7 minutes) <i>Exemple : boulangeries, médecins généralistes, artisans du bâtiment etc.</i>	8,3	3,0
Équipements intermédiaires (plus de 15 minutes) <i>Exemple : banques, piscines ouvertes au public etc.</i>	4,3	2,7
Équipements supérieurs (plus de 30 minutes) <i>Exemple : hypermarchés, cinémas, services d'urgences médicales etc.</i>	0,8	1,6

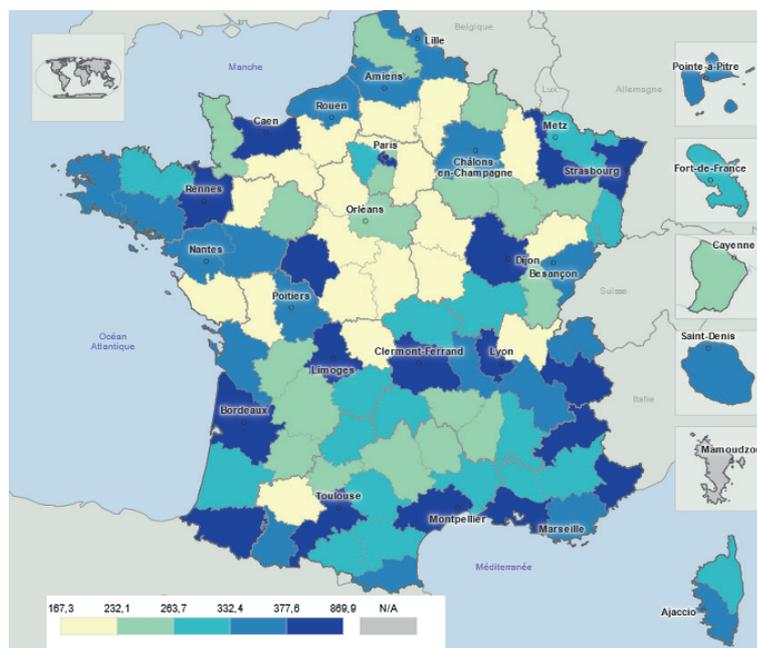
Source : Insee, Recensement de la population (RP) : Base permanente des équipements (BPE) 2021 : distancier Metric

La part de la population éloignée des équipements de services en 2021 varie de 0,8 % à 8,3 % dans l'Aisne selon la gamme d'équipement.

❖ Densité médicale



Densités départementales des médecins en activité au 1^{er} janvier 2023 (pour 100 000 habitants)



Source : Atlas de la démographie médicale en France – situation au 1^{er} janvier 2023 – Conseil National de l'Ordre des Médecins

La densité médicale constitue le ratio rapportant les effectifs de médecin (omnipraticiens, spécialistes...) à la population d'un territoire donné.

Chiffrés clés dans l'Aisne (au 1^{er} janvier 2023) :

Nombre de médecins actifs : 1 114 médecins

Nombre de médecins actifs réguliers : 953

Age moyen des médecins en activité : 54,1 ans (50,5 pour la France)

Evolution de la densité médicale entre 2010 et 2023 : - 18,8%

I. Environnement

❖ *Qualité de l'air*

L'année 2023 a vu naître une nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air intérieur (QAI). En considération de cette nouvelle réglementation, un nouveau dispositif de surveillance a été adopté.

A ce titre, une convention triennale (2023-2025) a été conclue entre le Département de l'Aisne et l'Association ATMO HDF, le 6 septembre 2023.

Elle vise à déterminer les contours du partenariat entre les deux structures, notamment l'accompagnement proposé par ATMO HDF pour une mise en conformité au regard de la nouvelle réglementation.

❖ *Lutte contre les perturbateurs endocriniens*

Le Département de l'Aisne a signé la Charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens" du Réseau Environnement Santé (RES) le 21 mars 2023.

Cette charte prévoit la mise en œuvre d'un **plan d'action départemental pour réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens** (phtalates, bisphénols, polybromés, perfluorés, alkylphénols, etc.).

Aussi, en 2023, le Conseil départemental de l'Aisne a travaillé à la proposition d'une feuille de route en collaboration des partenaires tels que la CPAM ou l'ARS.

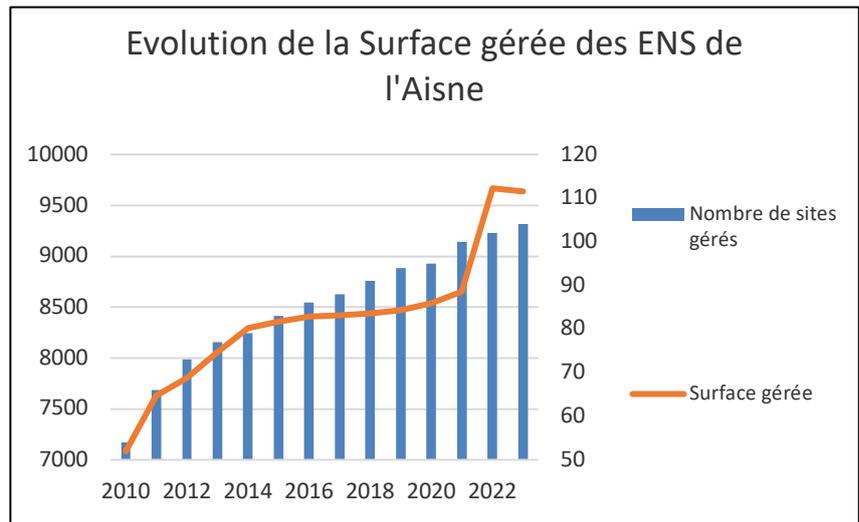
❖ *Espaces Naturels Sensibles*



480 000 € votés au budget prévisionnel de l'année 2023 pour la mise en œuvre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Depuis 2009, la politique ENS (Espaces Naturels Sensibles) est mise en œuvre au niveau départemental via l'adoption du **schéma départemental des espaces naturels sensibles de l'Aisne**. Son objectif est la mise en œuvre, au sein d'espaces identifiés, d'une gestion respectueuse du maintien des milieux naturels, grâce aux actions de connaissance permanente de notre territoire.

En 2023, une baisse de la surface d'action sur les ENS est observée suite à la disparition d'une exploitation agricole. Le nombre d'hectares en 2023 passe à 9 638 ha.



II) **Le Département, acteur du territoire**

A. Politique en faveur des personnes âgées et en situation handicap

❖ *Personnes en situation de handicap*

Le schéma départemental de l'autonomie (SDA) du Département de l'Aisne, arrivant à échéance, sera renouvelé et présenté pour adoption en Assemblée départementale courant 2024.

Ce nouveau schéma en cours d'élaboration, s'articulera autour de 4 orientations déclinées en fiches-actions :

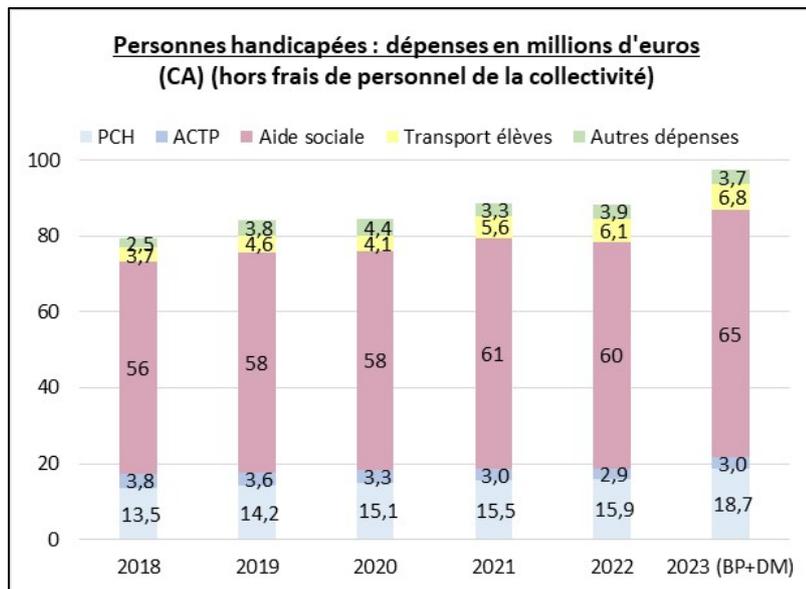
- Faciliter l'accès à l'information et aux droits, encourager la participation des personnes et soutenir les proches aidants
- Renforcer la prévention de la perte d'autonomie et accompagner le virage domiciliaire
- Adapter l'offre proposée aux besoins des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Fluidifier les parcours de la personne âgée et/ou en situation de handicap

Bon à savoir :

- 21 projets d'habitat inclusif en cours de déploiement sur le territoire
- Réunion depuis plus d'une année du comité des usagers de la MDPH



La politique en faveur des personnes handicapées représente, en 2023, **92 millions d'euros** (hors frais personnel de la collectivité).



La prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière qui permet de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie liée au handicap.

L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) est destinée aux personnes handicapées ayant besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie courante. Elle a été remplacée par la PCH depuis 2006.

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de financer l'hébergement des personnes handicapées en établissement ou en famille d'accueil.

Offre personnes en situation de handicap

55 établissements et service du champ du handicap pour lesquels le Département a compétence exclusive (SAVS-EANM) et/ou partage la compétence avec l'ARS (SAMSAH/FAM)

2 209 places, en accueil de jour ou en structure d'hébergement

7 UVPHA (unités de vie pour personnes handicapées vieillissantes) – 96 places dans 7 EHPAD



Délai moyen de traitement des demandes : 2,5 mois (2023)

Nombre de personnes ayant des droits ouverts à la MDPH : 58 940 (données arrêtées au 30 novembre 2023)

Nombre de décisions rendues par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) : 42 559 (données arrêtées au 30 novembre 2023)

Téléservice : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/02>

Taux d'accord moyen sur l'ensemble des prestations/orientations : 74,92 % (2023)

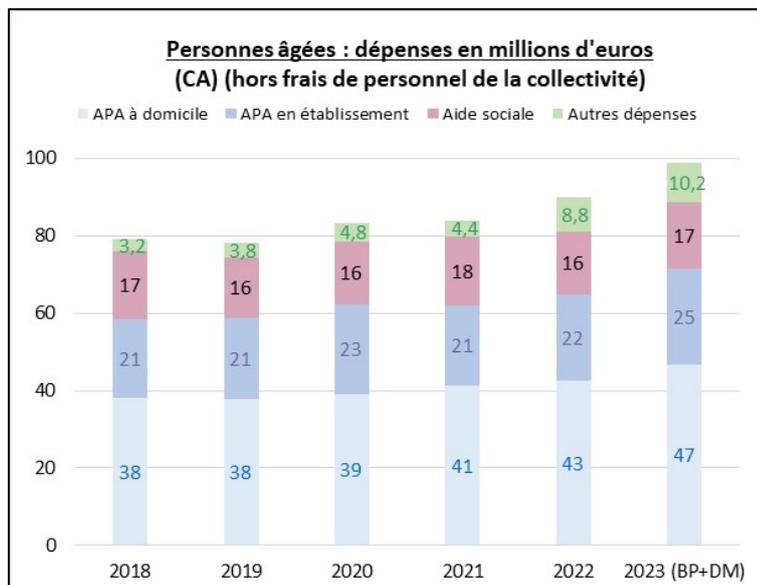
772 enfants en situation de handicap bénéficient du transport scolaire adapté pour un coût d'environ 6,7 M d'€

Nombre d'ETP dans les établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées : 1 054 (2022)

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement d'une personne handicapées (ASH) : 1378 (2022)



La politique en faveur des personnes handicapées représente, en 2023, **93 millions d'euros** (hors frais personnel de la collectivité).



L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile, en résidence autonomie ou en accueil familial pour les personnes 60 ans et plus.

L'APA en établissement contribue à acquitter le tarif dépendance de l'établissement.

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de financer l'hébergement des personnes âgées en établissement ou en famille d'accueil.

Offres personnes âgées en établissement (57% des places sont habilitées à l'aide sociale)

61 Etablissements d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), dont **40** habilités à l'aide sociale
5 486 places d'hébergement permanent installées, **98** places d'hébergement temporaire, **113** places d'accueil de jour
10 résidences autonomie (508 places)
299 places au sein des **6** unités de soins longue durée

Offre personnes âgées à domicile

49 services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés (dont **24** habilités à l'aide sociale)

Le Département assure également le pilotage et le financement des **7 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)** de l'Aisne à hauteur de 1,2 M€. Ces structures accueillent, conseillent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leur famille et mettent en place des actions collectives d'information autour des thématiques de prévention et de soutien aux proches aidants en risque d'épuisement. En 2022, plus de 8 000 personnes se sont adressées aux CLIC.



Nombre ETP : **3 362** dans les EHPADs (données 2022)

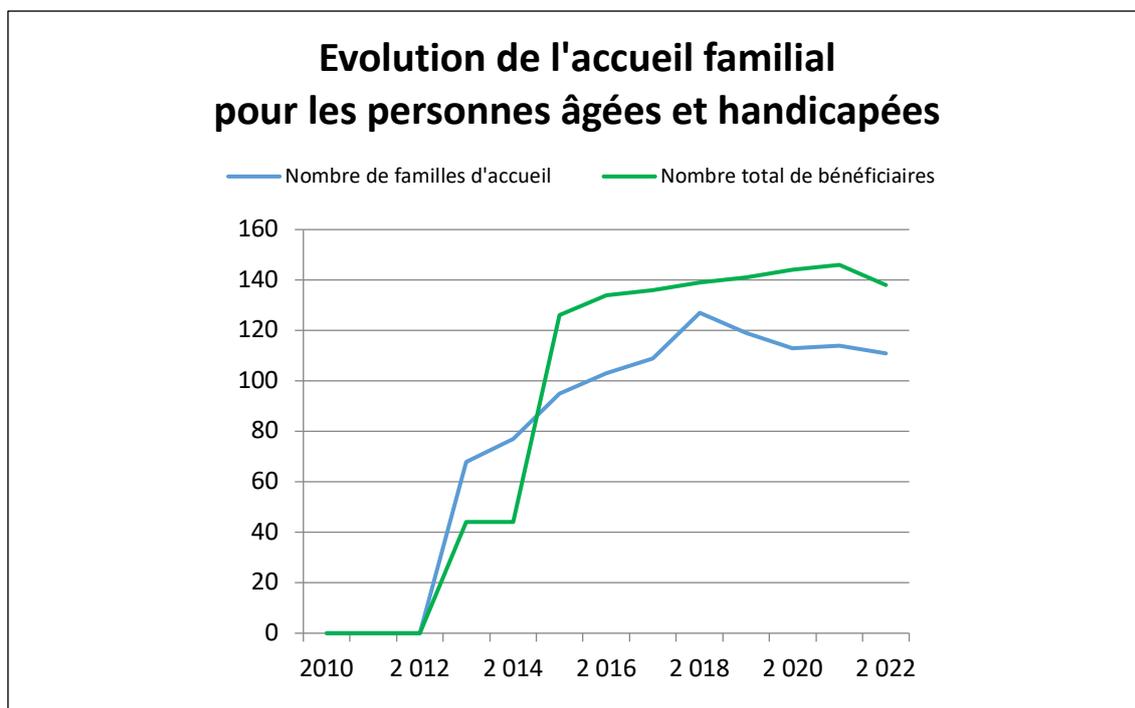
Nombre d'établissements publics et privés pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : **61**

Nombre de places au sein des résidences autonomie : **508**

Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement d'une personne âgée (ASH) : **1 126 (2022)**

❖ *Le dispositif d'accueil familial*

Au 31 décembre 2022, le dispositif comptait 111 familles agréées, dont 10 agréments de couple, 138 personnes accueillies dont 24 relevant du champ personne âgée et 114 du champ du handicap.



B. Politique d'insertion et de lutte contre la pauvreté

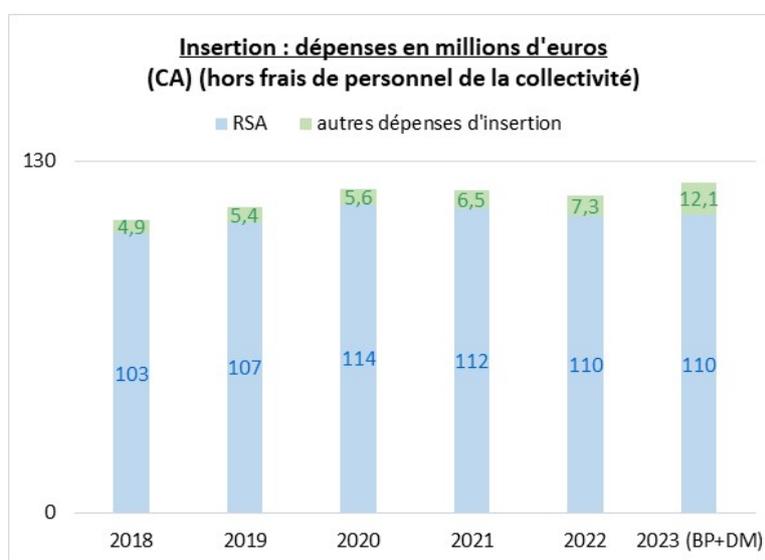
Un programme départemental d'insertion (PDI) a été adopté en 2016 avec comme principales orientations :

- ✓ **Prioriser l'accès à l'emploi**
- ✓ **Dynamiser les parcours d'insertion**
- ✓ **Responsabiliser les usagers et animer une logique de droits et de devoirs**
- ✓ **Garantir un dispositif d'insertion efficient et adapté au public**
- ✓ **Associer les usagers à la définition, la conduite et l'évaluation de la politique insertion**

Ce PDI a été prolongé jusqu'à juin 2024.



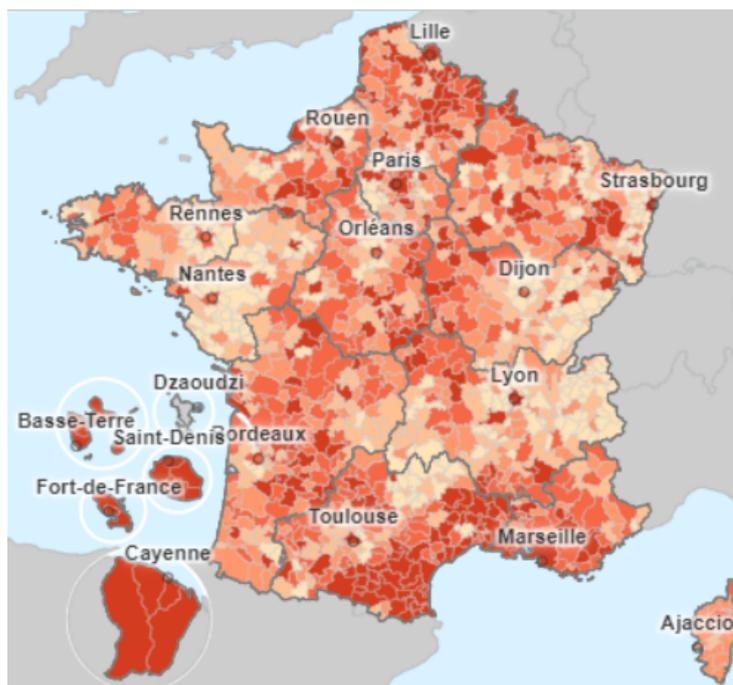
En 2023, l'insertion représente 122 millions d'euros soit une hausse de 5 millions d'euros environ par rapport à l'année dernière (hors frais personnel de la collectivité).



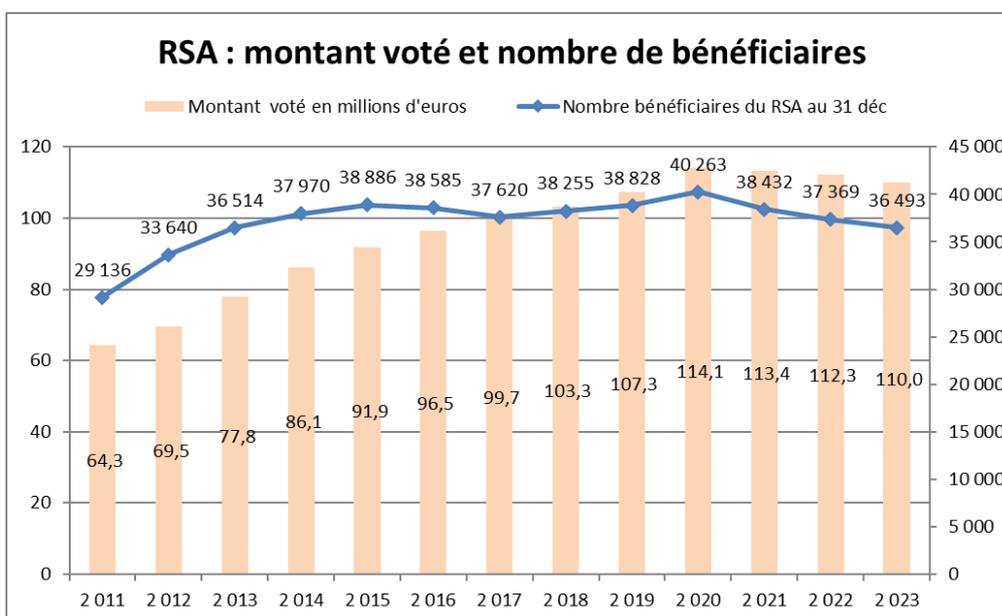
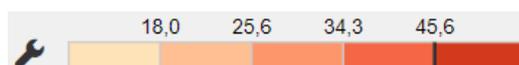
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) dans l'Aisne en 2023 :

- 16 860 foyers (soit -2 points par rapport à juin 2022).
- 36 493 personnes.
- 111 millions d'euros votés

Part des allocataires du RSA (Nombre pour 1 000 habitants de 15 à 64 ans) 2021



© Observatoire des territoires, ANCT 2023



Après avoir connu un accroissement régulier de la dépense RSA ces dix dernières années, le montant voté de l'allocation est à la baisse. **Pour 2023, les dépenses réalisées** devraient être de l'ordre de 111 millions d'euros, soit une augmentation de 0,9% liée à l'augmentation du RSA à hauteur de 4 % en 2023.

Chaque année, des Journées Aisne actifs Plus sont organisées conjointement par les équipes du Département et de Pôle emploi afin de favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA. Entre 2021 et 2022, le nombre d'allocataires ayant été présents à ces rencontres a augmenté de 93%.

La signature de marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés ou encore de marchés de réinsertion sociale et professionnelle favorise également l'insertion des ARSA (exemple des travaux de réhabilitation l'ancien Tribunal de Vervins ou du château de Fère-en-Tardenois).

C. Politique enfance famille

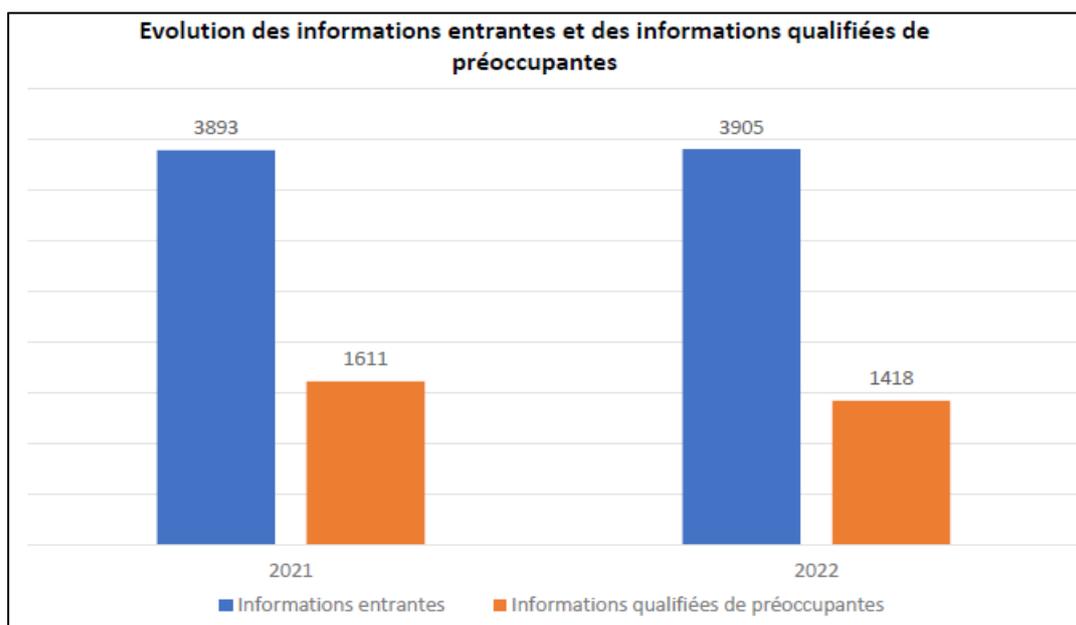


Budget enfance famille **2022** : **80,5 millions €** (hors frais de personnel).



- Nombre d'Assistants Familiaux salariés : **637**.
- **2,39** jeunes confiés en moyenne à chaque assistant en 2022 (en hausse depuis 2020).
- L'accueil familial représente en 2022 au total **66 %** des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) (80% en 2013).

❖ *Evolution de l'activité ASE (Aide Sociale à l'Enfance)*



Source : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)

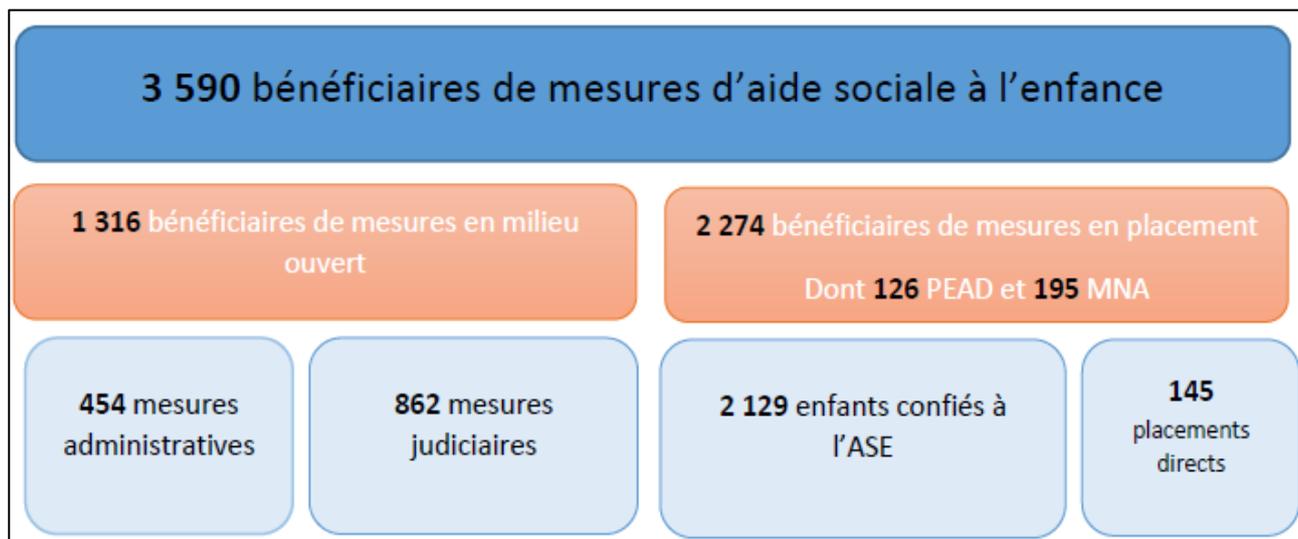
L'année 2022 a vu une hausse sensible du nombre d'informations entrantes et une baisse des informations qualifiées de préoccupantes.

Selon l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), cette baisse peut s'expliquer par une augmentation des signalements directs à l'autorité judiciaire réceptionnés en copie pour information, signalements qui ne sont pas toujours suivis d'une demande d'évaluation sociale.

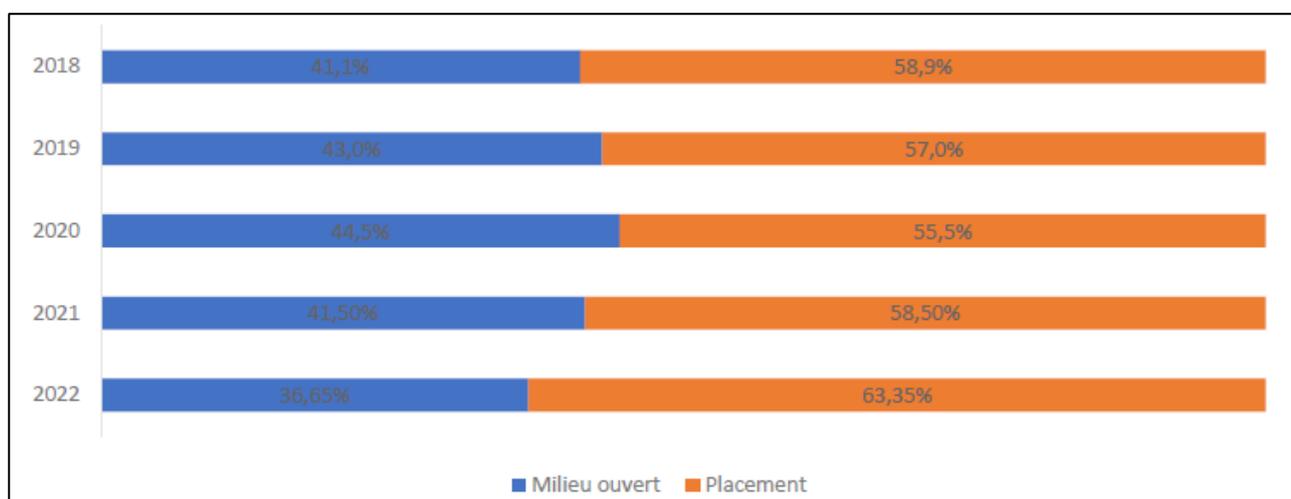
Les informations préoccupantes concernent à part égale les filles et les garçons. Les UTAS de Saint-Quentin, Soissons et Laon enregistrent un nombre d'Informations Préoccupantes (IP) plus important que les autres UTAS.

Il a été observé une recrudescence des placements d'enfants âgés de moins de 3 ans sur les territoires de Soissons, Saint-Quentin, Thiérache.

❖ Les bénéficiaires de l'ASE en 2022



❖ Répartition des bénéficiaires de l'ASE



❖ Etablissements relevant de l'ASE

Type d'accueil	Nombre d'établissements	Capacité (nombre de places)
Accueil d'urgence et d'évaluation EDEF	7	82
MECS AJP	7	86
MECS La Cordée	4	46
MECS Fondation MVE	1	60
Centre Maternel	2	50
Accueil Parents Enfants EDEF	1	25
Placements éducatifs à domicile	2	135
Accompagnement MNA	3	264

MECS=Maisons d'Enfants à Caractère Social

D. Politique action sociale de proximité



Budget total 2023 : **716 580 €**

❖ *Présentation*

Le Conseil départemental, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, doit veiller à mettre en place une **politique cohérente du premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité**.

A ce titre, il réalise des **permanences sociales** dans de nombreux lieux du département. Le maillage du département est établi en fonction de la réalité du terrain, du nombre de bénéficiaires, de la couverture ou non du périmètre par les transports en commun, des possibilités d'accueil et logistiques locales. De telle façon que chaque personne ayant besoin d'une écoute sociale professionnelle puisse trouver cette écoute et cet accueil à **moins de 20 minutes de chez elle**.

Le Département de l'Aisne s'attache à **maintenir le maximum de lieux d'accueil au plus près des populations** (rural et quartiers des villes), **de diversifier et renforcer les lieux de permanences au plus près des publics** (bibliothèques, médiathèques, centres sociaux, espace France Service etc.).

Il mène un **travail continu d'analyse des besoins** pour **recentrer les permanences vers des lieux où les usagers sont en demande** (besoin avéré), et pour permettre aux publics, en particulier les plus en difficulté ou en manque de mobilité, de pouvoir rencontrer un travailleur social. Une évaluation régulière de la pertinence des différents sites de permanence est effectuée.

Cela s'inscrit dans une démarche **d'amélioration continue de la qualité de service rendu à la population**. Elle répond à la nécessité d'un accueil inconditionnel social de proximité, en complémentarité des visites à domicile qui restent des moyens de contact primordiaux avec les populations.

❖ *Finalité*

Toute personne en situation de fragilité sociale doit pouvoir être accueillie et écoutée, trouver une réponse à sa problématique ou être orientée vers un interlocuteur en capacité de l'accompagner.



- En 2022, **70 584 personnes ont été écoutées** (soit une baisse de 6,5 % par rapport à 2021, l'année 2021 avait néanmoins connue une hausse de 29 % par rapport à 2020), que ce soit par le biais des permanences avec ou sans rendez-vous, de visites à domicile ou de rendez-vous en présentiel ou téléphoniques.
- **Le Département compte 118 lieux de permanences** dont 106 hors UTAS. Ce chiffre comprend les 28 espaces ou maisons France service.
- **100%** : Taux de couverture de premier accueil social inconditionnel du département accessible à moins de 30 minutes.

	<i>Situation</i> <i>31/12/2020</i>	<i>au</i>	<i>Situation</i> <i>31/12/2021</i>	<i>au</i>	<i>Situation</i> <i>31/12/2022</i>	<i>au</i>
Nombre de structures (hors dispositif Conseil départemental de l'Aisne) ou lieux qui sont engagés dans la démarche de premier accueil inconditionnel	104		105		106	
Nombre de personnes reçues par les structures premier accueil social inconditionnel (Conseil départemental de l'Aisne uniquement)	13 352		14 846		14 526	

E. Politique Sport



Budget total 2023 de **1,4 M€ dédié au sport**

85 733 licenciés
(+ 7,17% par rapport à
2022)

54 comités
départementaux
soutenus

1 062 clubs sportifs
(-10,15% par rapport à
2022)

16 licences pour 100 axonais (soit
+1,6 licences par rapport à 2022)

Globalement, il est constaté une augmentation du nombre de licenciés (et corrélativement de licences sportives) avec toutefois une diminution du nombre de clubs sportifs par rapport à l'année 2022.

❖ *Syndicat Mixte de l'Ailette et de la Bièvre*

Le Département soutient le Syndicat mixte de l'Ailette et de la Bièvre chaque année au titre du soutien des sites destinés aux sportifs et aux loisirs. En 2023, la dotation votée s'est élevée à 1 717 785 €.

❖ *Label Terre de Jeux*



Le département de l'Aisne a obtenu la **labellisation Terre de Jeux en décembre 2020.**

Cette démarche consiste à profiter de la dynamique des JO PARIS 2024 **pour impulser des initiatives autour du développement du sport sur le territoire auprès de publics cibles, en particulier les collégiens, les publics en situation de handicap et les comités sportifs.**

En 2023, ces initiatives se sont structurées, voire développées :

- **Soutien aux comités sportifs ou collectivités accueillant des délégations étrangères en amont des JO** : délégation féminine cubaine en judo et délégations féminine et masculine d'Algérie en judo.



- **Actions en faveur des collégiens :**

Deux dispositifs en direction des collégiens ont été créés. Il s'agit des dispositifs Cap collège olympique (initié dès la rentrée 2021-2022) et SIG au collège (2022).

Cap collège olympique a permis à 8 classes de 8 collèges différents de bénéficier du dispositif (200 élèves),

SIG au collège à dominante sportive a permis à 8 groupes d'élèves de collège de travailler sur un projet numérique autour du sport, dont les travaux ont été présentés devant un jury pluri disciplinaire.

Le projet SIG au collège vise à croiser l'apprentissage des usages numériques. En 2023, ce projet a obtenu un prix national.

Ces deux dispositifs novateurs ont été reconduits pour l'année scolaire 2023-2024.

Concernant la **politique sportive auprès du mouvement sportif**, de nouveaux leviers ont été mis en place :

- **Valorisation des athlètes**

- Le dispositif **Bourse athlètes "Performance"** a valorisé 20 athlètes en raison de leurs performances en 2022. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2023.

28 000 €

- Le Conseil départemental de l'Aisne a décidé de soutenir 6 athlètes axonais de haut niveau. Ce partenariat permet de **soutenir financièrement ces athlètes**, qui pourront, en retour, être associés à des événements portés par la collectivité.

21 000 €

- **Deux actions auprès des comités sportifs :**

- *Aide à l'achat de textile avec visuel du Conseil départemental* pour les équipes départementales des comités.

5 000 €

- *Appel à projet pour des manifestations auprès de publics cibles (personnes en situation de handicap, jeunes, public féminin, licenciés sportifs etc.) portant sur la valorisation des JO.*

10 000 €

Entin, le Département de l'Aisne s'est porté **candidat pour accueillir le relais de la Flamme olympique et paralympique dans l'Aisne.**

7 villes/sites axonais (Guise, Saint-Quentin, Laon, Axo Plage, Soissons, Villers-Cotterêts et Château-Thierry) seront traversés par le relais de la Flamme avec une dynamique de célébrations à mettre en œuvre en amont et durant la période. Le Département est pilote de la dynamique et de la coordination des différentes collectivités impliquées.

F. Politique Culture



Budget total de **6,3 millions €** (hors RH) affecté à la culture en 2023.

43 MANIFESTATIONS CULTURELLES CO-FINANCÉES

Deux dispositifs s'adressant particulièrement aux collégiens :

- Dispositif Collège au cinéma : 3 997 élèves (année scolaire 2022-2023)
- Contrats Départementaux Culture et Collèges : 1 200 élèves (année scolaire 2022-2023)

❖ *Bibliothèque départementale de l'Aisne (BDA)*



Budget BDA : **513 300 €**

Le Service Lecture publique - Bibliothèque départementale de l'Aisne (SLP-BDA) a vocation à accompagner les bibliothèques communales et/ou intercommunales de l'Aisne et à soutenir le développement de la lecture publique.

Depuis 2021, ce service coordonne les 14 conseillers numériques du Conseil départemental répartis dans les UTAS, la DPAS et en itinérance dans des bibliothèques municipales ou intercommunales de l'Aisne. Il participe également à la co-coordination départementale des acteurs de l'inclusion numérique aux côtés du Centre des Ressources Illettrisme et Illectronisme (CRII) et des Centres sociaux connectés picards.

Le site internet de la Bibliothèque départementale de l'Aisne, lecturepublique.aisne.com, permet à tous les Axonais d'accéder à des ressources numériques (vidéos, livres électroniques, musiques, presse ou encore des modules d'informatique, apprentissage des langues, soutien scolaire, etc.) depuis chez soi (<https://lecturepublique.aisne.com>).



- 1 200 inscrits aux ressources numériques ;
- 41 053 documents prêtés ;
- 1 000 documents réservés par mois en moyenne par les bibliothèques

L'action culturelle portée par la BDA en 2023 :

Chaque année Le SLP- BDA met en place le fil rouge pour donner de la visibilité à l'action culturelle « *Arts visuels* ». En 2023, la sphère des « *Arts Visuels* » a été développée avec quelques acteurs et en différentes parties du territoire. Les bibliothèques participantes ont ainsi réfléchi à différents projets autour de cette thématique :

- Les bibliothèques du Sud de l'Aisne : Nogent L'Artaud et Pavant ont décidé de travailler sur l'illustration d'un conte par le biais de différentes techniques picturales.
- Les bibliothèques du Laonnois : Chéry-lès-Pouilly, Chambry, Mons-en-Laonnois et Sissonne ont choisi de travailler sur deux autres axes : l'art rural et la bande dessinée.



Atelier d'expression corporelle – Caravane Arts Tergnier

- Les bibliothèques du Chaunois : Anizy, Tergnier, Chauny et Sinceny ont misé sur le corps et les mots en mouvement notamment autour de la danse (cf.illustration)

- Les bibliothèques de Thiérache : Vervins, Guise, Le Nouvion en Thiérache, Guise ont opté pour la photographie et la peinture pour réinterpréter les chefs d'œuvre de la peinture. Ces bibliothèques travaillent avec les classes des secteurs concernés.

- Les bibliothèques du Saint-Quentinois : Bohain-en-Vermandois, Alaincourt et Holnon ont travaillé sur le street-art et la photographie essentiellement avec des classes.

❖ Dispositif FAL (Facile à Lire) :

Dispositif visant à proposer en bibliothèque une offre de lecture à destination de personnes en insécurité linguistique, **le FAL (Facile à Lire)** s'incarne par un espace dédié, une offre sélectionnée sur des critères d'accessibilité et de lisibilité, une démarche partenariale pour toucher des personnes éloignées du livre et de la lecture.

En 2023, 4 actions culturelles ont été mises en place autour du Facile à Lire dans les bibliothèques qui ont noué des partenariats avec des acteurs du champ social :

- Un partenariat entre la médiathèque de Tergnier et le chantier d'insertion Hortibat pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation
- Un partenariat entre la bibliothèque de Mons-en-Laonnois et l'association Accueil promotion pour la réalisation d'un atelier autour du portrait
- Un projet d'abécédaire mené par la bibliothèque d'Harly en partenariat avec le CCAS de Gauchy
- Réalisation d'un jeu avec le concours LudiXpérience en partenariat avec la bibliothèque de Jussy et l'AFAD (Aide Familiale à Domicile)

❖ *Activité des 114 bibliothèques adhérentes à la BDA :*

○ **Conseil et accompagnement des collectivités** (projets d'équipements de lecture publique, mise en réseau bibliothèques, soutien au maillage culturel du territoire)

3 EPCI accompagnés au titre du Contrat Territoire Lecture

4 collectivités accompagnées pour la construction/réhabilitation d'une bibliothèque

○ **Conseil et accompagnement des bibliothèques** : prêt de collections et d'outils de médiation culturelle, diffusion et accompagnement de projets d'actions culturelles, ingénierie d'aménagement, informatique documentaire, la formation.

- 16 journées de formation, 2 journées d'études (130 participants salariés et bénévoles).
- 86 salariés et ou bénévoles formés par le SLP-BDA (formations dispensées aux bibliothécaires et partenaires du champs social, socio-éducatif, culturel et de la petite enfance)
- 70 échanges documentaires dont 112 navettes rapides mensuelles totalisant 11 000 transactions dans l'année.

La crise sanitaire a montré l'importance de l'usage du numérique pour l'accès aux ressources bibliographiques. Le site internet du SLP-BDA « Aisne Lecture Publique » constitue un portail documentaire permettant à l'ensemble des Axonais (de plus de 16 ans) d'accéder une bibliothèque numérique disposant de ressources riches et diversifiées (livres numériques, vidéos, radio, bibliothèque musicale...). Ce site internet ayant pour objectif de démocratiser l'accès à la culture via le numérique, s'inscrit dans les actions prévues au sein du schéma départemental de développement de la lecture publique.

❖ Archives départementales

Les archives départementales assurent la collecte, la conservation, le classement et la communication de très nombreux documents publics à des fins de constitution de l'Histoire.



Quelques données clés :

- Nombre de documents consultés : 7 898
- Nombre d'élèves accueillis : 529
- Nombre de lecteurs accueillis : 487
- Linéaires archives publics et privées collectées : 335,52 mètres linéaires
- Linéaires archives éliminées : 5 086,07 mètres linéaires
- Archives électroniques versées (Conseil départemental et communes) : 183,74 Go
- Nouveautés (publications, livres) : 1 (Catalogue et une exposition associée sur le sujet suivant : *Dîtes 33, 7000 ans de soins dans l'Aisne*)
- Nombre d'utilisateurs site internet (janvier – novembre 2023) : 307 523
- Nombre de pages vues sur internet : 9 039 814
- Nombre de pages « état civil » consultées : 310 525
- Nombre de vues Facebook : 121 871
- Nombre d'abonnés à la page Facebook des Archives Départementales : 2 342

↳ Expositions :

Dites 33, 700 ans de soins dans l'Aisne - du 26 mai 2023 au 9 février 2024 : 1 172 visiteurs (en 2023)



❖ Archéologie



Budget 2023 de **975 060 €** dont 78 000 € de participation départementale (pour la prise en charge des activités de service public : médiation et recherche)

→ **Service agréé/habilité par l'État en tant qu'opérateur d'archéologie préventive depuis 2005.**



↳ Expositions et ateliers :

- Exposition Corps à corps du 16 janvier au 14 avril 2023, rythmée par 5 conférences d'archéologues spécialistes sur 3 samedis après-midi (50 visiteurs / journée).
- Ateliers thématiques archéologiques pour les scolaires (école maternelle jusqu'au lycée) et périscolaires : 1 404 scolaires et jeunes ont participé en 2023 à des actions de médiation du service.



↳ Médiation

En 2023, des actions de médiation et de communication scientifique « hors les murs » ont été réalisées par le service archéologique par sa participation à certains événements :

- Nuit de la lecture à la BDA (90 visiteurs) ;
- Estiv'Aisne à AxoPlage (250 visiteurs) ;
- Journées du patrimoine : portes-ouvertes des fouilles à Soissons "Boulevard Dumas" (70 visiteurs), Diagnostic des remparts Saint-Martin à Laon (500 visiteurs) ;
- Présentation du film sur la fouille programmée du palais carolingien à Samoussy (50 visiteurs).



↳ Opérations de fouille en cours menées par le service archéologie :

- Soissons, Boulevard Alexandre Dumas (cimetière d'urgence du 16e-17e s., riche domus romaine).

- Bucy-le-Long, en partenariat avec l'Inrap (Institut National de Recherches archéologiques préventives) (découverte d'un moulin et d'aménagements hydrauliques d'époques moderne et contemporaine)

❖ *Soutien à la culture (commémorations)*



Budget 2023 affecté aux commémorations historiques : **128 176 €**

- **Cycle commémoratif 1940**

Un cycle commémoratif des 80 ans de la Seconde Guerre mondiale se déroule entre 2020 et 2025 sous la forme d'actions diverses et variées : appel à projets avec labellisation, actions pédagogiques, visites thématiques, expositions, guide des lieux de mémoire de 1940 dans l'Aisne, conférences, nombreux partenaires associatifs et publics, publication de livres.

2023 constitue une année de continuité du projet d'installation de bornes mémorielles permettant de valoriser les principaux lieux des combats.

Les premiers emplacements symboliques ont été inaugurés à l'occasion d'une itinérance mémorielle du Président du Conseil départemental, accompagné du préfet de l'Aisne à Brunehamel, Dizy-le-Gros, Etreux, La-Ville-Aux-Bois-Les-Dizy, Mondrepuis, Montcornet, Saint-Michel, Tupigny et Vaux-Andigny.

- **Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames**



Budget annexe : **1 055 800 €** en 2023 (dont 695 000 € de participation départementale).

38 712 visiteurs en 2023 (visite caverne)

7 650 scolaires et jeunes accueillis par an

77 833 visiteurs du site web du Chemin des Dames en 2023

- **Musée de la Résistance**

Le bâtiment accueillant ce musée est la propriété du Conseil départemental et est géré par l'association des amis du musée.

- ➔ **80 000 € versés en 2023** à l'association des amis du musée pour son fonctionnement.
- ➔ Fermeture du musée en 2023 en raison du lancement du programme de réaménagement intérieur du bâtiment et de la muséographie (avec un budget de 3 millions d'euros).

H. Politique jeunesse



Budget total de **730 000 €** en 2023.

La politique jeunesse départementale consiste en des aides financières pour des actions aux bénéficiaires suivants, portés par des têtes de réseau :

- Fédération d'éducation populaire
- Fédération départementale des MJC
- Ligue de l'enseignement 02
- Fédération départementale des familles rurales
- Fédération départementale des centres sociaux
- Association Éducation Jeunesse Aisne
- Le Centre d'information jeunesse de l'Aisne
- Les Francas 02

En parallèle, le Département porte trois dispositifs spécifiques :

- Accueil de loisirs et séjours de vacances (associations et collectivités)
- Chantiers de jeunes bénévoles
- Bons allocations vacances (grand public)

G. Politique tourisme

❖ Les enjeux du Schéma départemental du Tourisme

Le schéma départemental 2016-2020 repose sur **3 défis**, déclinés en 7 chantiers. Les principes forts conduisent à définir des actions prioritaires ayant un impact sur le développement économique par l'augmentation de nuitées et de fréquentation des sites, majeurs notamment, des actions collectives pour concentrer les moyens d'une part, augmenter la notoriété d'autre part.

Ledit schéma a été reconduit pour les années 2021, 2022 et 2023.

Trois défis pour 7 chantiers



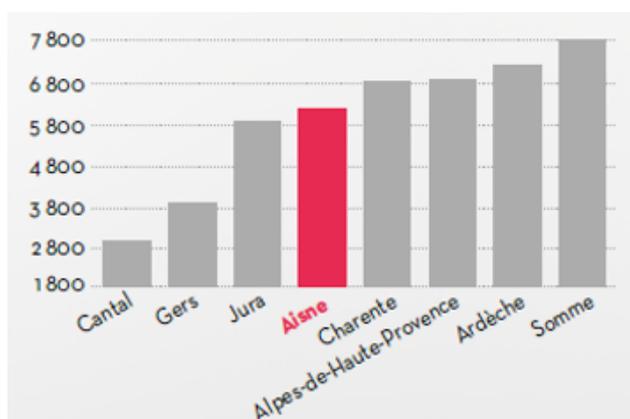
-Budget tourisme : environ **1,5 M€ en 2023 en fonctionnement et 207 911,44 € en investissement** en faveur de la Ville de Guise, pour la conversion touristique d'un immeuble en Cidrothèque.

❖ Place de l'emploi touristique dans le département

Le secteur du tourisme occupe **une place importante dans l'économie locale**.

En 2018 (dernières données disponibles), **6 141 emplois touristiques** étaient comptabilisés dans l'Aisne, soit 5,1% de l'emploi marchand. Ce bassin d'emploi touristique est supérieur à de nombreux territoires ruraux similaires en termes de démographie et d'économie et est comparable à certaines destinations renommées.

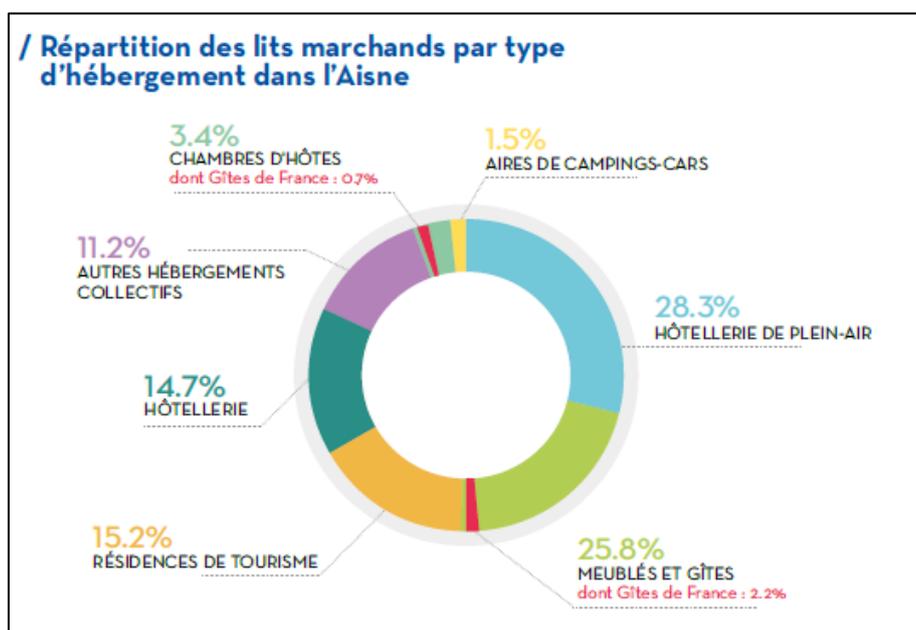
Le Département de l'Aisne comparé à quelques destinations renommées (données 2018 publiées en mars 2022)



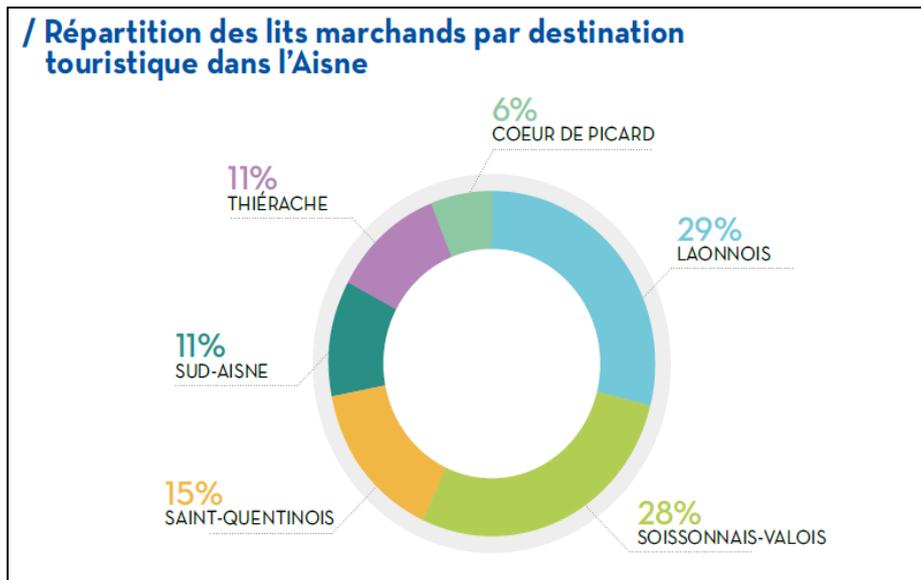
Source : Bilan touristique ADT 2021

❖ *Le parc d'hébergement dans l'Aisne (état au 31/12/2022)*

- Au terme de l'année 2022, le parc d'hébergements marchands dans l'Aisne est estimé à plus de **29 081 lits**.
- Les meublés de tourisme deviennent ainsi la seconde forme d'hébergement dans l'Aisne avec près de **7 500 lits (soit +26,8% par rapport à 2021 et 7 fois plus qu'il y a 10 ans)**.
- L'hôtellerie de plein air occupe désormais la première place avec 28,9% de lits.



Source : Bilan touristique ADT 2022



Source : Bilan touristique ADT 2022

❖ Les atouts du territoire

- **Randonnée**

3 000 kilomètres de chemins et **plus de 290 circuits** promus sur les sites www.randonner.fr.

Les actions liées à la politique de randonnée portent sur :

- Le renouvellement du mobilier de signalisation des circuits pour plusieurs territoires du département
- L'accompagnement de territoires dans la création de circuits
- La création de formulaires en ligne à destination des randonneurs

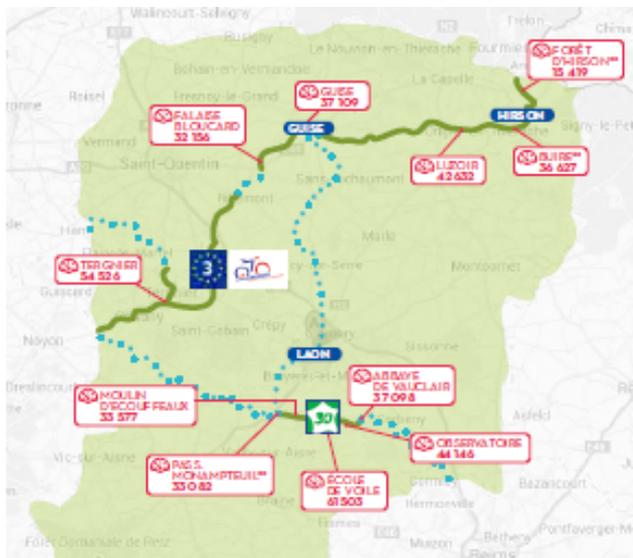
Pour 2023, la politique départementale de randonnée couvre les territoires de 18 structures intercommunales. Seule une Communauté de Communes n'a pas souhaité donner suite à la mise en place de cette politique sur son territoire.

La mise en œuvre de ces conventions a nécessité une analyse et un diagnostic des circuits, visant ainsi à disposer d'un état des lieux qualitatif et quantitatif des mobiliers équipant ces cheminements. Depuis 2016, ces repérages auront concerné **384 circuits** et ont été réalisés à la fois par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRPA) et le Conseil départemental.

- **Véloroutes Voies Vertes**

La fréquentation des itinéraires (données 2022) :

Le schéma départemental des Véloroutes et Voies Vertes de l'Aisne prévoit l'aménagement de 4 itinéraires, soit 330 kms dont 235 kms en site propre. Il est à noter un projet d'aménagement d'une véloroute entre Crouttes-sur-Marne et Trélou-sur-Marne.



Fréquentation des Véloroutes et Voies Vertes de l'Aisne de janvier à décembre 2021



Source : Bilan touristique ADT 2021

- *Sur l'Eurovélo 3 (de Quierzy à Hirson) :*

De 18 000 à 68 000 passages



Part des cyclistes loisirs (moins de 50 km) : 65%*

N.B : Les véloroutes offrent un cadre sécurisé apprécié par le grand public pour renouer avec le vélo.

- *Sur la Voie verte de l'Ailette (de Monampteuil à Vauclair)*

De 36 000 à 57 000 passages



Sur l'ensemble du réseau, **la fréquentation moyenne est en hausse de 10,9 % par rapport à 2021** et de **44,7 % par rapport à 2018**.

Cette hausse est comparable, voire supérieure aux performances enregistrées au niveau national par Vélo & Territoires (hausse de 41%) et ce, en dépit des fortes chaleurs de l'été 2022.

Par ailleurs et dans le cadre du projet Eurocyclo 7 (Interreg, financé par les fonds européens), une étude de fréquentation des véloroutes à l'échelle transfrontalière a été réalisée auprès des cyclistes de 2021 à juin 2022 sur les itinéraires EV3, EV30 et d'autres itinéraires sur le périmètre retenu.

Il en ressort notamment pour l'EV3 et EV30 une distance moyenne des cyclistes de 41 kms et un taux de satisfaction plus qu'honorable de 94%.

- **La politique volontariste du Département**



Budget total de **1,9M €** en 2023 pour l'ensemble des Véloroutes et Voies Vertes

Parmi les réalisations principales au titre de l'année 2023 :

- ➔ Réparations localisées et d'ouvrages d'art sur l'EV3 ;
- ➔ Reconstruction de la voie verte sur la V30 et RD19 ;
- ➔ Réparations localisées, sécurisation et équipements sur la V30 ;

Démarches environnementales : réalisation d'enrobés à base de liants biosourcés et matériaux recyclés.

L'exemple de la reconstruction de la voie verte V30 sur les communes de Chamouille et de la Neuville-sur-Ailette est la parfaite illustration du choix du Département de **valoriser les enjeux environnementaux dans le cadre de ses travaux d'infrastructures** tout en conservant un certain esthétisme.

La couche de surface de la vélo route est composée d'un enrobé de couleur claire au liant biosourcé et par une grave recyclée sur la nouvelle structure.

Une partie de la RD 19 a reçu une couche de surface composée d'un enrobé à base de liant biosourcé et de matériaux recyclés. L'autre partie a été quant à elle structurée avec une grave recyclé puis un grave bitume (elle aussi à base de liant biosourcé et de matériaux recyclés).



Définitions :

- Un enrobé biosourcé est un liant dont le bitume traditionnellement issu du pétrole a été remplacé par un liant issu de végétaux.
- Les matériaux recyclés sont la récupération et la valorisation dans un mélange bitumineux de fragments de la chaussée rabotée.
- Un enrobé de couleur claire est un revêtement naturel qui met en valeur la couleur des granulats qui le composent. Il est adapté pour tous les projets de mobilités douces.

Cette variante permet de réduire significativement les émissions de CO₂ de valoriser les matériaux ainsi que de préserver les ressources naturelles.



- **Les sites touristiques dans l'Aisne**

En 2022, les sites axonais ont accueilli **1,76 million de visiteurs**, soit une valeur en hausse de **8,1%** par rapport à 2019, qui selon le bilan touristique 2022 de l'Agence Départementale du Tourisme, semble indiquer un rattrapage de l'activité, affaiblie suite à la crise sanitaire. Les parcs de loisirs nautiques affichent une fréquentation record (**+ 17,2 %**) favorisée par les fortes chaleurs estivales. Il en est de même pour les sites en entrée libre (**+11,4 %**).

La **proportion de visiteurs étrangers** reste relativement faible dans le territoire (**8,4%**).

/ TOP 10 des lieux de visite à billetterie		Nbr. DE VISITEURS
1• FAMILISTÈRE (Guise)		53 584
2• CAVERNE DU DRAGON (Oulches-la-Vallée-Foulon)		35 269
3• LES AIGLES DE CHÂTEAU-THIERRY		20 321
4• CHÂTEAU-FORT DE COUCY		16 754
5• VILLAGE DES MÉTIERS D'ANTAN ET MUSÉE MOTOBÉCANE (Saint-Quentin)		15 090
6• SOUTERRAINS DE LAON		14 520
7• FORT DE CONDÉ (Chivres-Val)		13 272
8• MUSÉE ANTOINE LÉCUYER (Saint-Quentin)		12 690
9• CHÂTEAU-FORT DE GUISE		11 701
10• ABBAYE SAINT-JEAN-DES-VIGNES (Soissons) - Visites guidées		11 265

/ TOP 6 des lieux de visite en entrée libre (mais comptabilisée)		Nbr. DE VISITEURS
1• PARC D'ISLE (Saint-Quentin)		532 247
2• CATHÉDRALE DE LAON		271 467
3• ABBAYE SAINT-JEAN-DES-VIGNES (Soissons) - Entrées libres		66 412
4• DONJON DE SEPTMONTS		54 790
5• LA HOTTÉE DU DIABLE** (Coigny)		50 000
6• BASILIQUE DE SAINT-QUENTIN**		17 000

/ TOP 4 des parcs de loisirs nautiques		Nbr. DE VISITEURS
1• AQUAMUNDO-CENTER PARCS LE LAC D'AILETTE***		119 876
2• BASE DE LOISIRS AXO'PLAGE (Monampteuil)		106 182
3• PLAGE DE SAINT-QUENTIN		101 438
4• BASE DE LOISIRS DE LA FRETTE (Tergnier)		34 480

Source : Bilan touristique ADT 2022

H. Politique citoyenneté et vie associative

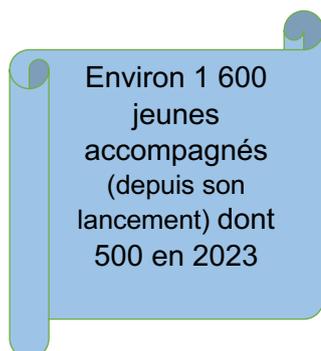
→ **Le Fonds départemental d'animation locale** permet de financer des manifestations locales à dominante sportive, culturelle ou caritative.



125 000 €
en 2023

→ **Cap'Jeunes** est un dispositif lancé à l'été 2020 pour la jeunesse axonaise de 16 à 21 ans.

Il permet à des jeunes, en s'appuyant sur un projet personnel, d'accomplir une mission citoyenne (embellissement de la commune, archivage, lien social, animation...) auprès d'une collectivité axonaise de 35 ou 70 heures. En contrepartie, le jeune, à l'issue de son engagement citoyen, se voit attribuer une aide financière co-financée par le Conseil départemental et la collectivité d'accueil.



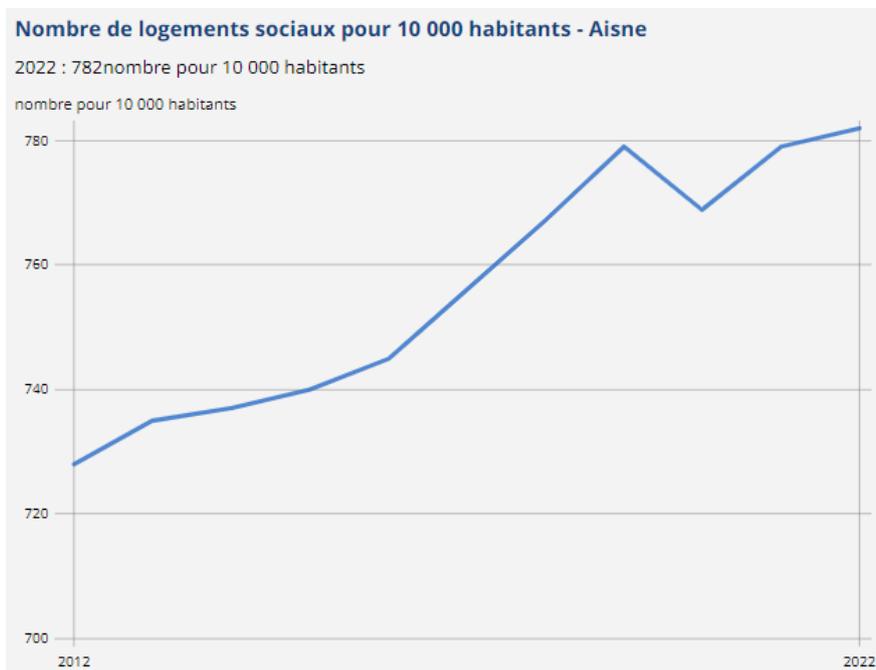
Environ 1 600
jeunes
accompagnés
(depuis son
lancement) dont
500 en 2023



Budget de
300 000 € dont
100 000 € pour
2023

I. Politique habitat/logement

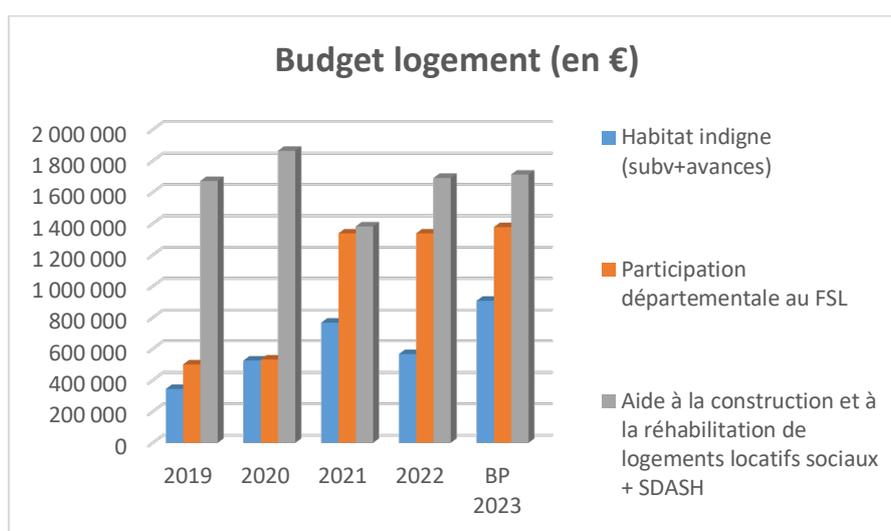
❖ Logements sociaux



Source : Ministère de la Transition écologique

Il est constaté une augmentation du nombre de logements sociaux entre 2012 et 2022 dans le département de l'Aisne.

❖ Données budgétaires



	2019	2020	2021	2022	BP 2023
Habitat indigne (subvention + avances)	343 440 €	525 318 €	766 725 €	566 504 €	906 517 €
Participation départementale au Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)	500 000 €	532 000 €	1 337 000 €	1 337 000 €	1 377 000 €
Politique logement	1 671 560 €	1 864 459 €	1 381 279 €	1 690 468 €	1 712 735 €
TOTAL	2 515 000 €	2 921 777 €	3 485 004 €	3 593 972 €	3 996 252 €

❖ *Panorama du secteur de la construction*

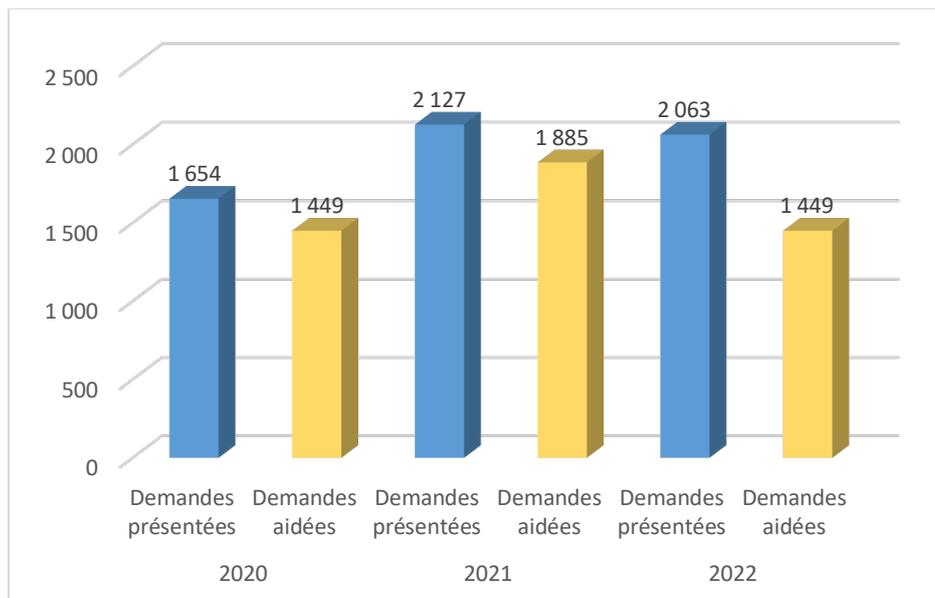
	Nombre de logements commencés sur un an		Glissement du cumul annuel (%)
	Septembre 2021 à août 2022	Octobre 2022 à septembre 2023	Sur une année
Aisne	1 017	1 215	+ 19,46%
Hauts-de-France	24 247	24 463	+0,89%

❖ *Evolution des demandes au titre du FSL (Fonds Solidarité pour le Logement)*

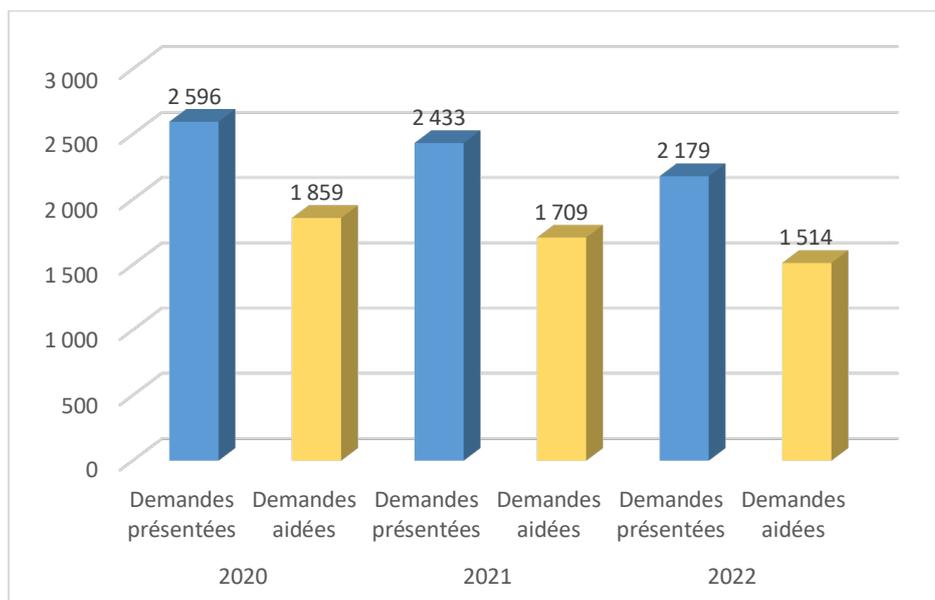
Le Département peut apporter une **aide aux ménages ou familles éprouvant des difficultés particulières pour accéder et se maintenir dans un logement décent et indépendant et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques**. Cette aide, sollicitée par le bailleur, permet le maintien dans leur logement des locataires en situation d'impayés dans leur logement ou leur mutation dans un logement en adéquation avec la composition familiale et/ou les ressources.

Le bilan d'activité **2022** du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) de l'Aisne présente une **diminution du nombre de demandes d'aides aux impayés d'énergie et d'eau et d'aides à l'accès** avec un taux moyen d'attribution total de 70%.

Aides à l'accès et au maintien dans le logement (en nombre de demandes)



Aides au paiement de facture d'énergie, d'eau, de téléphonie (en nombre de demandes)



❖ Faits marquants

- Dans le cadre du **PIG** (Programme d'Intérêt Général), ce sont **187 logements** qui ont pu être **améliorés** avec l'aide du Département sur la période du 13 décembre 2022 au 13 décembre 2023, la grande majorité de ces logements étant détenus par des propriétaires occupants.
- **L'Agence Immobilière Sociale** (AIS) départementale (créée en 2020, portée par SOLIHA Aisne et soutenue financièrement par le Conseil départemental) dont l'objectif est de favoriser

l'accès au logement pour les personnes en difficulté gère **347 logements en 2023**, soit une augmentation de 127 logements gérés depuis sa création.

- **Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH)** a été signé le 19 février 2021 par le Président du Conseil départemental et le Préfet de l'Aisne. Document de référence sur la situation de l'habitat, il permet aux acteurs du secteur de connaître les effets de leurs différentes politiques et d'être en capacité de les réinterroger à tout moment. Son objectif est de **mettre en cohérence les politiques menées sur l'ensemble du territoire axonais**. Collectivités et EPCI s'appuient sur ses orientations (9 orientations déclinées autour de 3 axes) lors de l'élaboration ou du renouvellement de leur PLH (Programme Local de l'Habitat).
- Un nouveau **Plan Départemental d'Action pour le logement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023-2029** de compétence Etat/Département a été adopté le 26 juin 2023 par l'Assemblée départementale.

Quatre axes constituent le socle commun du nouveau PDALHPD :

Axe 1- Faire évoluer l'accompagnement des publics (renforcement du « aller vers », prévenir les expulsions via le recrutement d'un chargé de mission)

Axe 2 - Développer et adapter l'offre en direction des publics fragiles (notamment ceux souffrant de troubles psychologiques)

Axe 3 - Améliorer la qualité du parc de logements (adaptation au vieillissement et au handicap, lutte contre la précarité énergétique)

Axe 4 – Structurer la gouvernance du PDALHPD (et renforcer son animation)

J. Politique Environnement et développement durable

❖ *Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)*

- Voté en 2009 avec deux grandes orientations :
- Constituer un réseau d'espaces naturels fonctionnel préservant les habitats, les populations d'espèces et les paysages en découlant ;
- Contribuer à l'appropriation de l'enjeu de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité par tous les acteurs.



En 2023, **480 000 €** ont été alloués pour le fonctionnement de 10 associations en lien avec le SDENS.

❖ *Subventions allouées en matière d'environnement*



Montant total de **633 000 €** individualisé en 2023 en faveur des structures environnementales et **421 000 €** en faveur des structures agricoles dont, notamment :

- **Chambre d'agriculture : 210 000 €** (lutte contre l'érosion, développement des circuits courts, accompagnement au développement de l'agriculture biologique, favoriser l'innovation dans les exploitations, accompagner la modernisation des exploitations, soutenir les systèmes plus économes en intrants et en ressources naturelles dans les exploitations).
- **Bio en Hauts-de-France : 15 000 €.**

- **SOLAAL HDF : 10 000 €** pour la réalisation d'une action de partenariat solidaire, comprenant notamment la réalisation d'actions liées à la sensibilisation des agriculteurs et des industries agro-alimentaires au don de produits, au diagnostic des sources de produits, à l'accompagnement et à l'organisation des dons, au comité de liaison avec les associations d'aide alimentaire du département, habilitées par l'Etat, à l'animation d'un réseau d'ambassadeurs dans l'Aisne, composé d'agriculteurs actifs ou retraités, à la promotion du glanage solidaire dans l'Aisne et à la participation aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

- **A PRO BIO : 10 000 €**

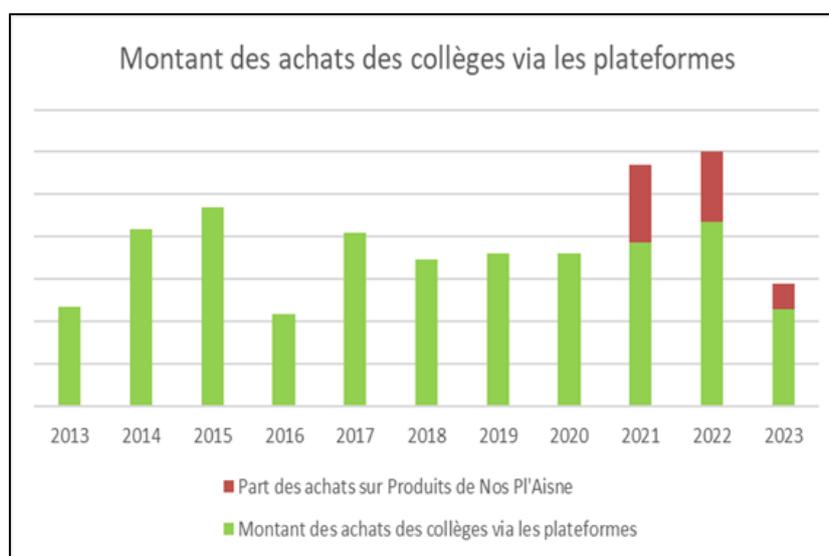
❖ *Collèges engagés en circuit court*



Le Conseil départemental assure la **promotion auprès des chefs cuisiniers des collèges de 2 outils en faveur d'un approvisionnement local** :

→ **Approlocal**, plateforme d'approvisionnement en produits du département de l'Aisne permettant aux collèges de commander en ligne via un catalogue de produits locaux.

Il est constaté une diminution des achats en 2016 (disparition de l'offre de viande) et en 2020 (crise du COVID-19), suivie d'une augmentation en 2021 et 2022. La difficulté subsiste dans l'offre non proportionnelle à la demande. A noter que les données 2023 (issues de la Chambre d'Agriculture) ne couvrent que la période de janvier à juin 2023.



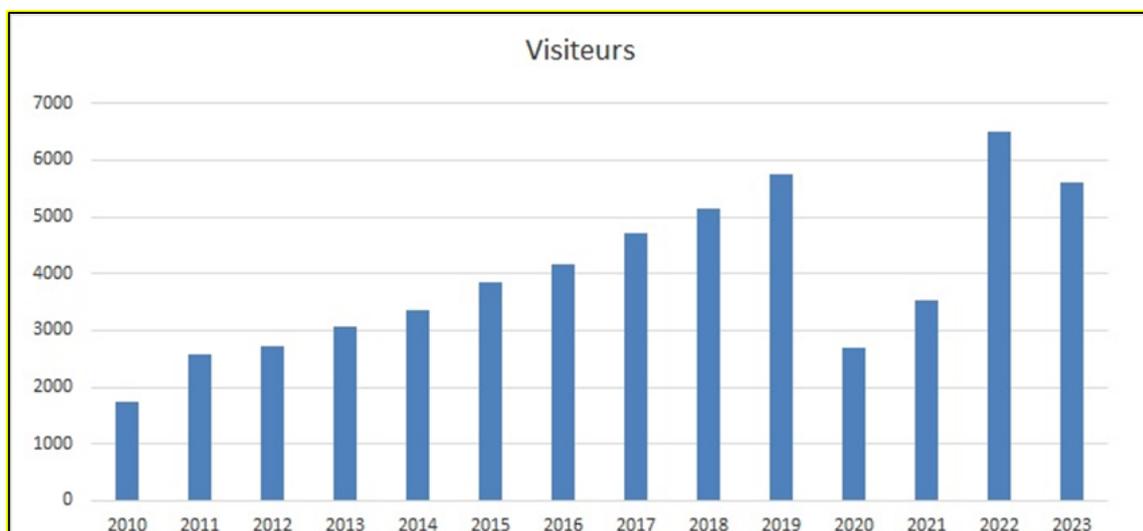
→ **Plateforme logistique départementale** : créée par l'association « Produits de nos P'Aisne » et disponible depuis 2018. Un service de livraison et de collecte des denrées permet aux agriculteurs de se décharger de la livraison et aux collèges d'être livrés. Une subvention de 16 000 € a été attribuée par le Conseil départemental à l'association en 2023 pour son projet de structuration d'une filière de produits locaux pour l'approvisionnement de la restauration collective.

Également, la **charte de restauration écoresponsable** incite les collèges à recourir aux produits en circuits courts par le moyen d'un bonus progressif attribué en fonction des achats de l'année précédente. L'objectif de 25% de collèges signataires fin 2017 est dépassé. Depuis 2020, le nombre de collèges signataires est stable (actuellement le cas pour l'année 2023).

Les événements en 2023 :

32 rendez-vous organisés avec différents partenaires :
9 matinées Repair Café
7 rendez-vous à destination des enfants
8 expositions sous différents thèmes
8 “Mardinales” (tables rondes thématiques et délocalisées pour la majeure d’entre elles)
Renouvellement de la Fête de la Science 2023

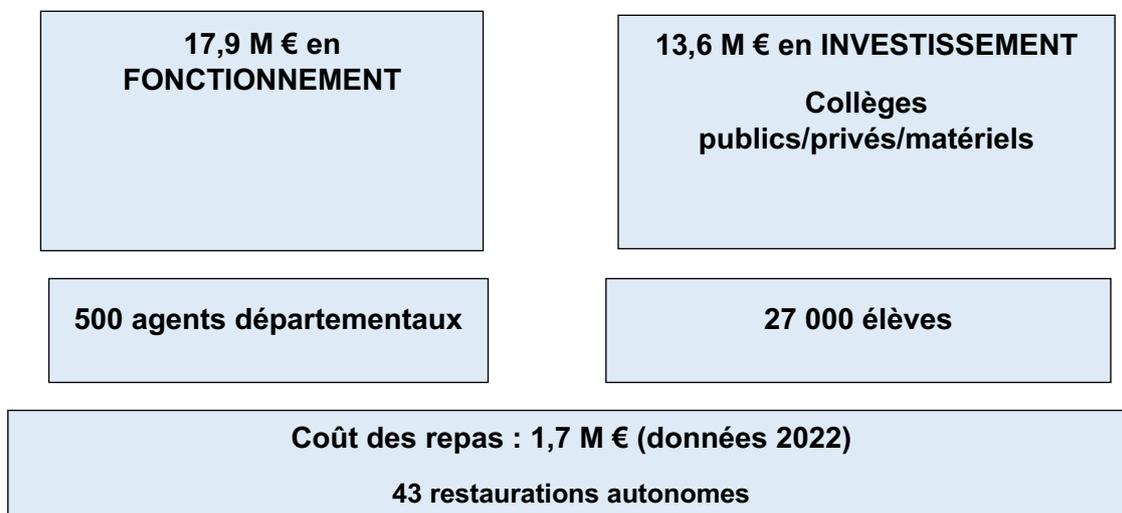
Depuis 2021, lancement de l’application “**consommer local**” pour promouvoir les produits locaux. 4 visites de circuits-courts ont été programmées en 2023 : ferme maraichère et céréalière, brasserie, carrière de champignons, rassemblant près de 75 personnes au total.



5 600 visiteurs ont visité Géodomia de janvier à octobre 2023 sachant qu’en parallèle des actions hors des murs sont menées (en particulier dans les collèges et les écoles).

K. Politique éducation, collèges

Hors dépenses de personnel, les **volumes financiers dédiés aux collèges pour l'année 2023 s'établissent à :**



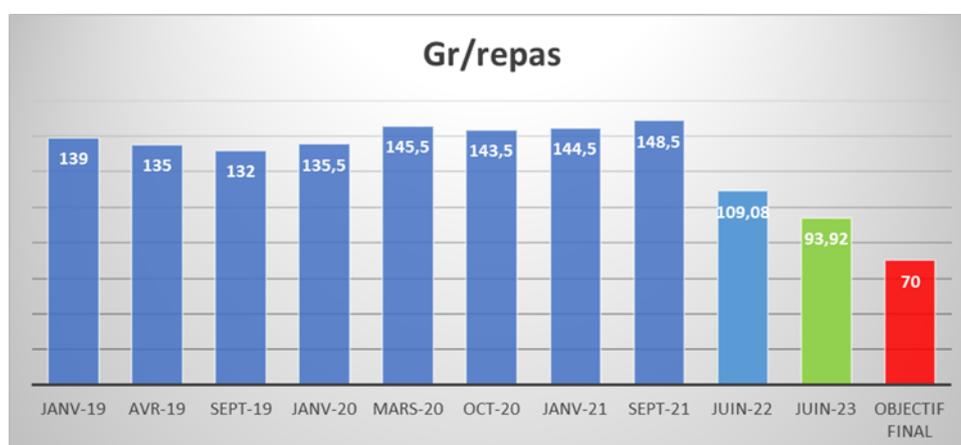
L'année 2023 a été marquée par les principales opérations suivantes :

- Réhabilitation de l'internat d'excellence du collège de Vervins ;
- Travaux de reconstruction du collège de Condé-en-Brie ;
- Changement du mode d'énergie (pompe à chaleur) du collège de Fère-en-Tardenois.

❖ *La lutte contre le gaspillage alimentaire*

Le Département accompagne les collèges dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des déchets par les élèves de leur assiette en soutenant les bonnes pratiques : tri des déchets organiques, déchets recyclables**, choix des aliments ou de la quantité par les élèves, pesées, sensibilisation des élèves.

Évolution du gaspillage alimentaire (en grammes/repas)



Entre janvier 2020 et septembre 2021, il a été constaté une **augmentation du gaspillage alimentaire** atteignant en septembre 2021 en moyenne 148,5 grammes de déchets/repas. Plusieurs raisons sont susceptibles d'expliquer cette augmentation : meilleur contrôle des pesées et expérimentation des menus végétariens ou encore crise du COVID-19.

Depuis 2022, une baisse significative du gaspillage alimentaire est enregistrée, atteignant 93,32 g/repas en juin 2023. Cette tendance est toutefois à relativiser en raison d'un faible taux de retour des pesées de la part des collèves (24%).

L. Politique routes mobilités transport

En 2023, pour développer et entretenir la voirie départementale qui s'étend sur 5 500 kilomètres de RD et comprend près d'un millier d'ouvrages d'art, le Département a réalisé des travaux à hauteur de :



**19,4 M€ en investissement ;
4,5 M€ en fonctionnement.**

Parmi les principales réalisations relevant de la section d'INVESTISSEMENT et pour l'année 2023 :

- Reconstruction du pont de Fontaine-lès-Vervins : 360 000 €
- Démarrage des travaux du pont de Marle : 400 000 €
- Reconstruction de la voie verte V30-RD19 : 400 000 €
- Reconstruction du pont de Bourg-et-Comin : 1,16 M€



Reconstruction du pont de Bourg-et-Comin

M. Numérique

❖ *Le Département est moteur en matière d'e-éducation*

Dans le cadre de la SDUSN (Stratégie de Développement des Usages et Services du Numérique), une stratégie pour un développement des usages a été élaborée et actée par délibération en 2018. Deux volets transversaux (gouvernance et e-administration) et quatre secteurs prioritaires (e-éducation, e-santé, médiation des publics fragiles, réseaux intelligents) y sont développés.

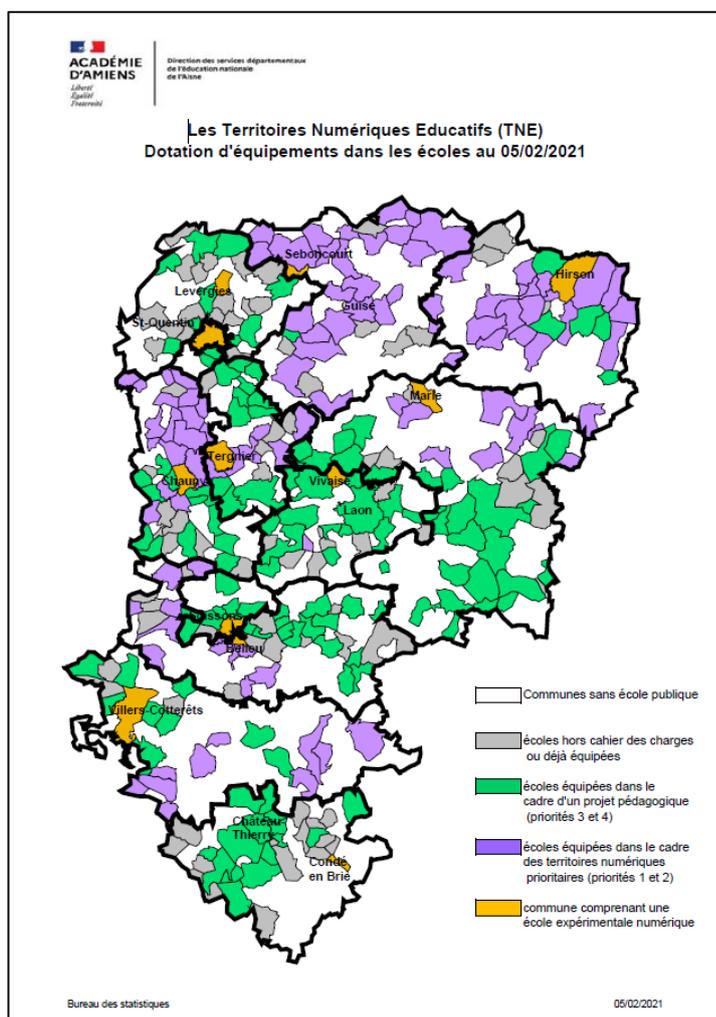
Le Département a délibéré courant 2021 pour la mise en place d'un Conseil départemental du numérique (CDN), réunissant toutes les parties intéressées pour définir collectivement une nouvelle feuille de route et pouvoir assurer le suivi de la transformation du territoire. En 2023, il est prévu de définir des groupes de travail selon des thématiques prioritaires (notamment santé et numérique, territoires connectés et inclusion numérique).

Un important projet financé par le React-UE permet de soutenir l'accès aux outils numériques et à l'innovation numérique. Ce projet s'est déroulé du 1^{er} février 2020 au 31 décembre 2023 avec le soutien prévisionnel de l'Union européenne dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, via le FEDER, à hauteur de 80% de l'assiette des dépenses éligibles, soit 3 079 658 € de FEDER répartis comme suit :

- 2 693 218 € pour le Conseil départemental de l'Aisne ;
- 228 864 € pour les actions du SDIS02 ;
- 157 576 € pour les actions de l'ADICA.

En complément, le dispositif d'Etat « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) (carte ci-contre du déploiement de ce dispositif dans l'Aisne) a permis aux écoles primaires de bénéficier de subventions jusqu'à 100% pour l'équipement en matériel numérique à vocation pédagogique. La remise du matériel a eu lieu en une phase lors de l'année 2021. L'enjeu principal pour l'année scolaire 2022-2023 était la mise à disposition de ressources numériques dans les écoles du département.

En novembre 2023, s'est tenue la huitième édition du salon du numérique et un séminaire « Territoires Numériques Educatifs » à Laon. Ce salon a eu pour vocation de sensibiliser tous les acteurs (élus, enseignants, formateurs et cadres) aux atouts du numérique éducatif.



❖ *L'Aisne : un territoire particulièrement fragile en matière d'inclusion numérique.*

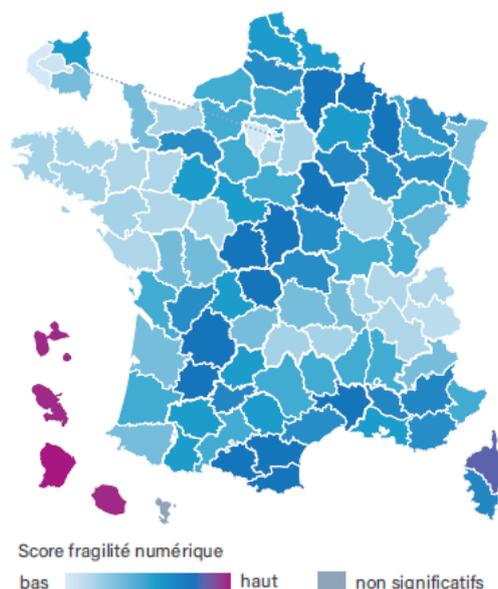
La fracture numérique sur le département de l'Aisne

- L'illectronisme peut être défini comme étant la difficulté que rencontre une personne dans la manipulation des outils numériques basiques. Le taux d'illectronisme dans le département de l'Aisne est compris entre 16 et 25% des habitants en fonction de l'EPCI. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (13%).

- Il est nécessaire de réduire cette fracture afin d'autonomiser les citoyens. En effet, les personnes en situation d'illectronisme sont plus vulnérables « socialement ». Elles sont moins en mesure de faire valoir leurs droits, ni de réaliser des démarches administratives basiques ou encore de réaliser des consultations médicales à distance. Qui plus est, il est constaté une intensification du développement des usages du numérique avec la crise sanitaire.

Face à cet enjeu de politiques publiques, une démarche innovante a été mise en place pour construire un indice territorial de fragilité numérique dont une première version a été réalisée fin 2021.

Carte des risques d'exclusion numérique



Source : MEDNUM, 2021 – www.fragilite-numerique.fr

Dans l'Aisne, il est constaté un indice de fragilité numérique relativement élevé en comparaison de celui de la France métropolitaine.

Cet indice est basé selon certains indicateurs cibles comme le taux de pauvreté, l'accès aux bibliothèques, les ménages monoparentaux, le taux de chômage, la part des étrangers, les dépendances aux prestations sociales ainsi que la part des « pas ou peu » qualifiés.

Politiques publiques mises en œuvre par le Département et ses partenaires.

- Grâce à sa compétence "Solidarités", le Département est le chef de file en matière de soutien aux populations pour ce qui concerne la formation au numérique.

- La SDUSN constitue un cadre pour la mise en place de politiques d'inclusion numérique, mais a été complétée par un plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, plus spécialisé sur cette question.

- En 2023, l'action des Conseillers numériques en poste au Département s'est intensifiée et s'est structurée.

Le Département a reconventionné pour le dispositif national Conseiller numérique France services (opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller numérique France Services

www.conseiller-numérique.gouv.fr) pour 3 ans pour **14 postes de Conseiller numérique** : 8 en UTAS, 2 à la DPAS et 4 en itinérance dans des bibliothèques municipales ou intercommunales de l'Aisne. Cette action est portée par le Service Lecture Publique - Bibliothèque Départementale de l'Aisne (SLP-BDA), au sein du Pôle Inclusion numérique, dans le cadre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme (cf. partie F dédiée à la culture et à l'activité des bibliothèques du département).

En plus de leurs missions d'accompagnement des usagers (aides aux démarches, accompagnement individuel sur la prise en mains des outils numériques, ateliers...), les conseillers numériques établissent aussi des liens avec les autres acteurs du territoire, à la fois pour une meilleure réponse aux besoins des usagers et pour aller vers les publics (Espaces France services, MEF, écoles dans le cadre de Territoires Numériques Educatifs, Pôle Emploi, chantier d'insertion...).

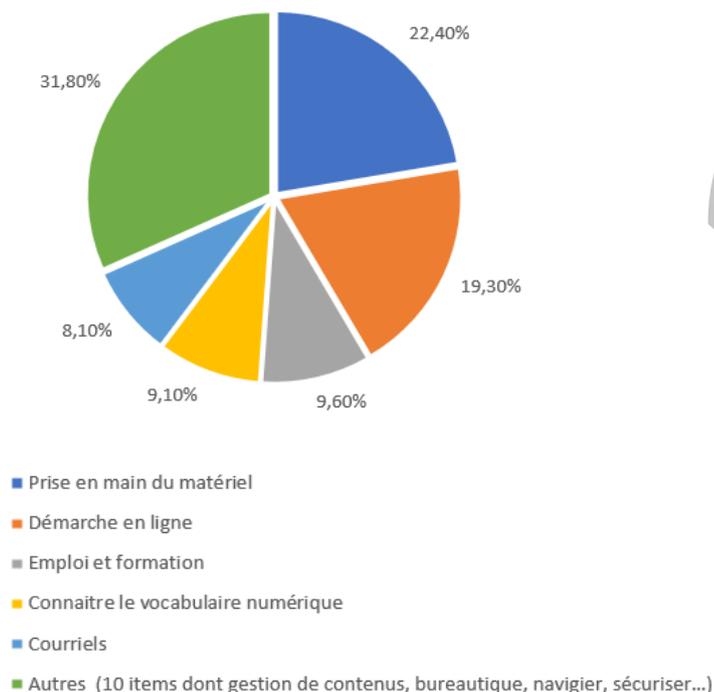
Des opportunités et des initiatives ont permis de faire émerger et de développer de nouvelles perspectives, comme :

- ➔ Participation aux actions de remédiation dans le cadre de l'expérimentation France Travail ;
- ➔ Journées européennes du patrimoine au château de Fère-en-Tardenois ;
- ➔ Promotion et accompagnement des usagers pour s'approprier les nouvelles ressources numériques du SPL-BDA ;
- ➔ Partages d'expériences et de réalisations avec d'autres médiateurs numériques.

Une coordination de l'ensemble des actions de médiation numérique se met en place à l'échelle départementale avec le Centre Ressources Illettrisme et Illectronisme (CRII) de l'Aisne.



Les thématiques travaillées avec les publics (entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2023)



4 089 bénéficiaires d'un accompagnement (tout accompagnement confondu - entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2023) soit **+ 24%** par rapport à 2022

N. Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches de l'Aisne (LDAR)

Le LDAR réalise plus **d'1,5 M d'analyses par an** et intervient dans de multiples domaines :

- Santé animale (dépistage des maladies, analyses avant commercialisation de viande..);
- Hygiène alimentaire (auto contrôle sanitaire des restaurations collectives, bouchers-charcutiers...);
- Surveillance du moustique tigre ;
- Eaux de consommation et de loisirs ;
- Matières fertilisantes (mission d'expertise auprès d'industriels, producteurs, distributeurs ou particuliers) ;
- Agriculture (expertise et conseils directs auprès des agriculteurs).

LE LABORATOIRE EN CHIFFRES



- 127 ans d'existence ;
- 152 agents permanents ;
- 15 agréments ministériels ;
- 15 départements couverts au quotidien ;
- 35 000 clients ;
- 320 000 échantillons annuels ;
- 1 600 000 km parcourus par les préleveurs.

O. Agence Départementale d'Ingénierie pour les collectivités de l'Aisne (ADICA)



Les chiffres clés pour l'année 2023 :

- 657 adhérents (Conseil d'administration du 11/12/2023) ;
- Budget 2023 : 982 761 € ;
- Cotisations d'adhésion (communes, EPCI et syndicats) : 200 813 € ;
- Participation du Département : 183 215 € ;
- 162 opérations nouvelles pour un coût estimé des prestations ADICA de 320 022 € ;
- 231 collectivités exerçant la compétence scolaire sur le 1^{er} degré ont pérennisé l'Environnement Numérique de Travail (ENT) soit 90% des écoles et 92% des élèves.

P. Solidarités territoriales

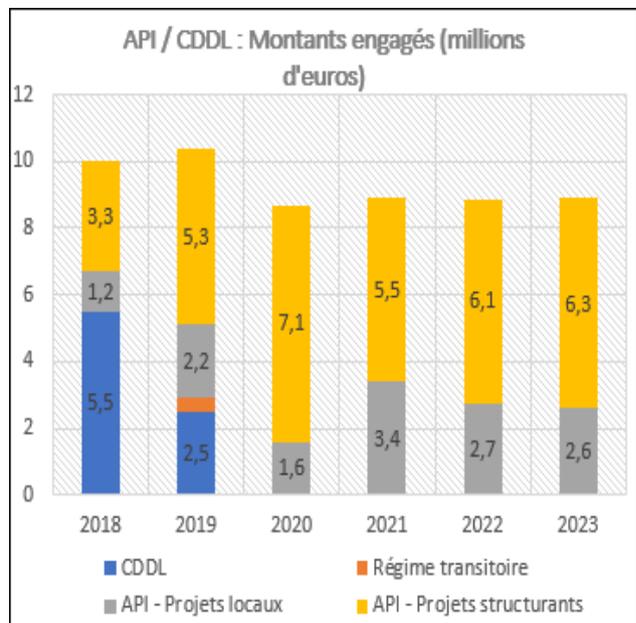
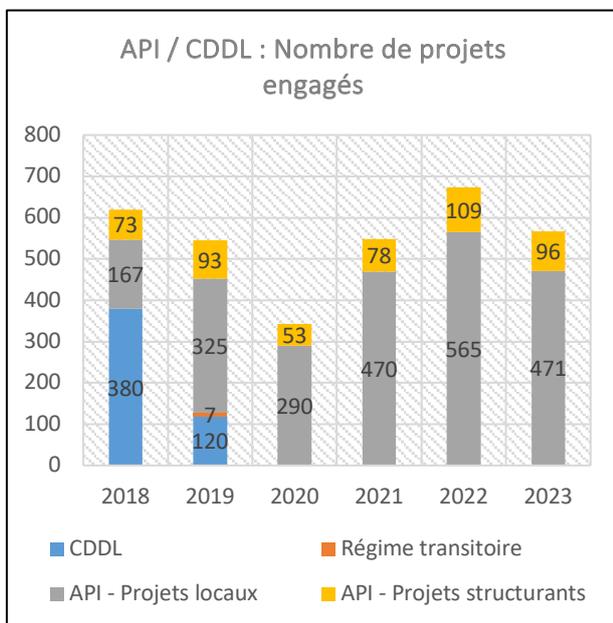
❖ *Aisne Partenariat Investissement (API)*



Le dispositif API s'articule autour de deux niveaux d'enveloppe : une enveloppe départementale pour les projets structurants (répondant à un enjeu supra-communal) et des enveloppes cantonales pour les projets locaux.

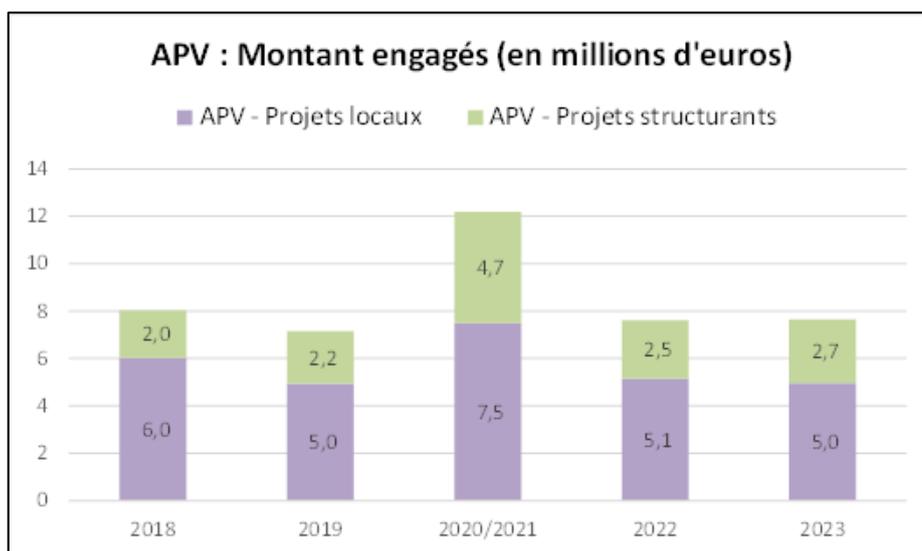
Pour chacun de ces deux niveaux d'intervention et pour chacune de ces thématiques, les conditions d'éligibilité et les taux d'aides sont spécifiés dans un guide des aides consultable sur le site internet aisne.com.

Au titre de la programmation API 2023, 567 subventions ont été individualisées en faveur des collectivités pour un montant total de 8,9 millions d'euros.



❖ *Aisne Partenariat Voirie (APV)*

Pour l'année 2023, 4 957 584 euros ont été engagés sur l'enveloppe cantonale pour 394 dossiers et 2 691 544 sur l'enveloppe départementale pour 76 dossiers.



❖ *Affaires européennes*

Fonds Social Européen (FSE)

Le Département est organisme intermédiaire de gestion d'une enveloppe du **Fonds Social Européen**. Sur la période 2014-2020, l'enveloppe FSE est d'un montant de **8,6 M€**. Cette enveloppe a permis de soutenir 86 opérations et d'accompagner près de 11 830 personnes vers l'emploi, dont 92% étaient allocataires des minimas sociaux. S'y ajoute une enveloppe supplémentaire de **1 533 619,41 €** relative aux crédits **REACT EU** au titre du plan de relance de l'Union européenne pour réparer les conséquences de la crise liée à la pandémie de Covid-19. Ces crédits sont au bénéfice d'opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale pour accompagner les allocataires du RSA.

Dans le cadre de la **nouvelle période de programmation 2021-2027**, le Département gère **une enveloppe FSE+ de plus de 8 M€** pour « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ». Un appel à projet a été lancé le 23 janvier 2023 pour la période 2022-2023 sur la **Priorité 1** « Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ». A ce jour, 13 opérations ont été conventionnées et 2 205 personnes ont été accompagnées vers le retour à l'emploi pour un montant total prévisionnel de **2 797 295,02 €**.

Le lancement d'un appel à projets biennal 2024-2025 est prévu pour le printemps 2024.

Parmi ces 8 M€, 1 M€ **est affecté spécifiquement au territoire de la Thiérache** pour renforcer les actions du Pacte pour la Sambre-Avesnois-Thiérache II (PACTE SAT II). Deux appels à projets couvrant 2022-2023 et 2024 ont été lancés par le Conseil départemental en 2023. Dix opérations sont actuellement en instruction pour un montant prévisionnel de **880 654,49 €**.

Une part de l'enveloppe étant encore disponible, un nouvel appel à projet sera lancé courant 2024.

Les 5 Départements des Hauts-de-France ont participé aux échanges dans le cadre de l'élaboration d'appels à projets FSE+ géré par l'Etat, à destination des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), dans le but de favoriser leur insertion socio-professionnelle. Par ailleurs, un projet porté par le Conseil départemental de l'Aisne est en cours d'instruction par les services de l'Etat.

INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen

Le Département continue de prendre part au suivi du programme de coopération transfrontalière, INTERREG France - Wallonie – Flandre, en qualité de partenaire du programme, programme doté d'une enveloppe de 286 M€. Le premier appel à projets a été lancé fin 2022. Les opérations déposées sont actuellement en phase 2 de sélection. Des futurs appels à micro-projets seront lancés courant 2024.

❖ Plan Santé

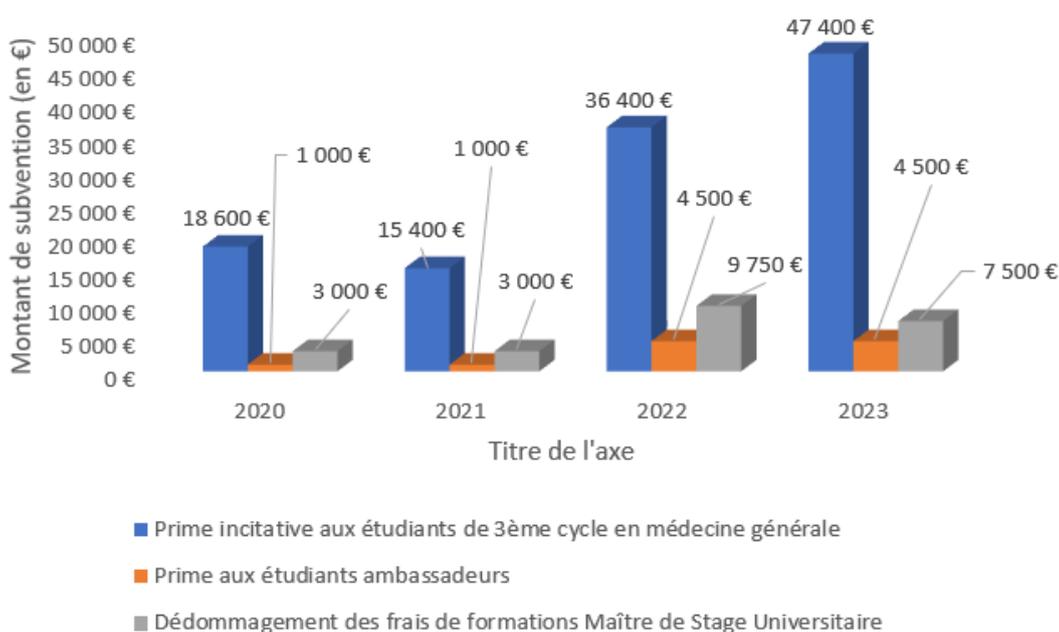
Initié en 2020, le Plan Aisne Santé est constitué des dispositifs suivants :

- A l'attention des étudiants en médecine :
 - **la prime incitative** aux étudiants en médecine, stagiaires de troisième cycle en médecine générale effectuant leur stage dans l'Aisne ;
 - **le dispositif Ambassadeur** pour les étudiants originaires du département.
- A l'attention des médecins :
 - **le dédommagement des frais de formation Maître de Stage Universitaire.**

Parallèlement, **le dispositif Aisne Partenariat Investissement** apporte un soutien financier à l'attention des collectivités :

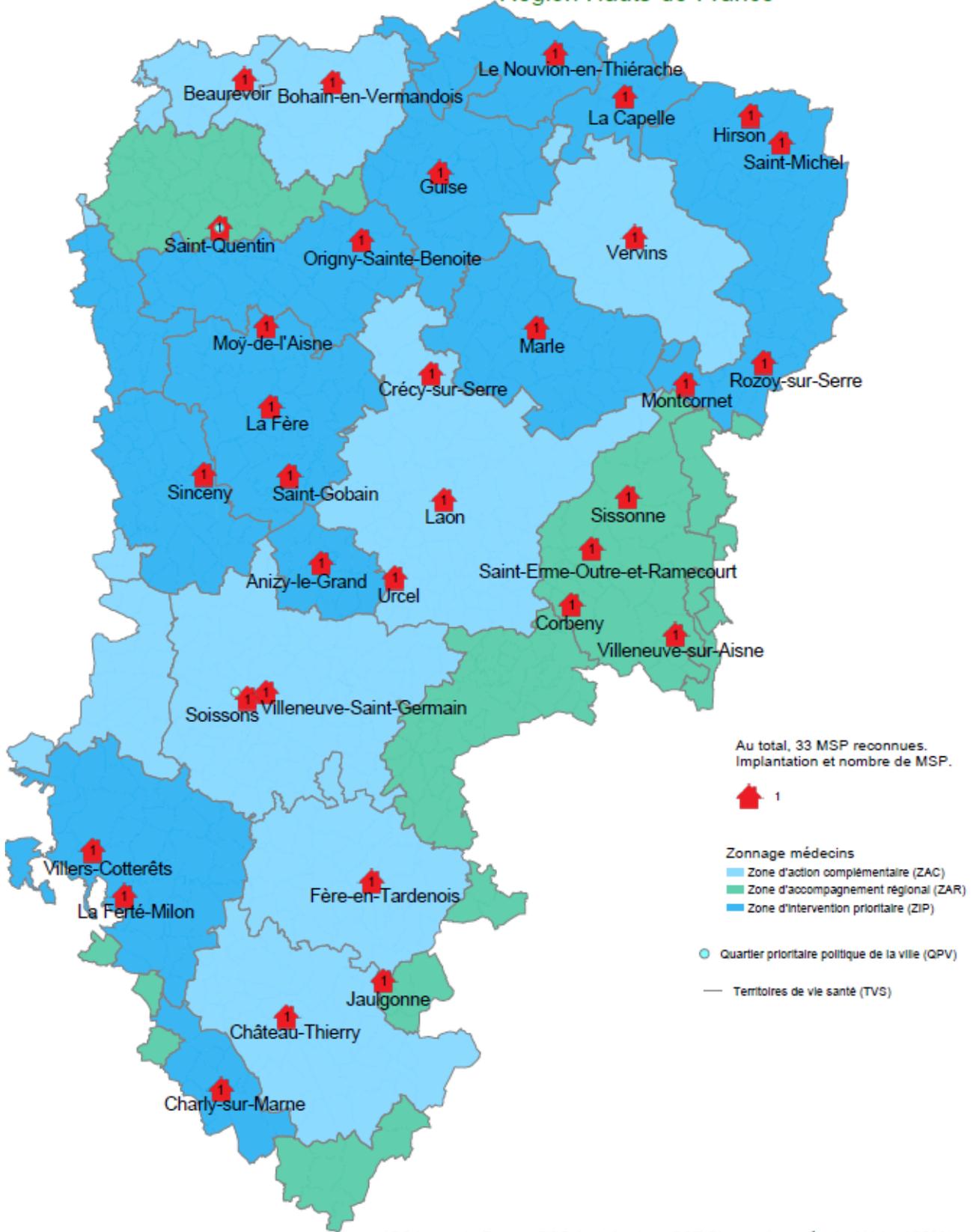
- Subvention pour la construction ou la réhabilitation de locaux destinés à l'implantation d'une maison de santé pluriprofessionnelle ;
- Subventionnement des dépenses d'acquisition de matériel liées à l'activité de soin pour l'équipement d'un nouveau cabinet de médecine générale.

Bilan du plan santé entre 2020 et 2023



Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) Département de l'Aisne

Région Hauts-de-France



ARS Hauts-de-France/ DOS Ambulatoire + DST Observation et études/ LI (mai 2023)

